

# POLLINIS

STOPPONS L'EXTINCTION DES POLLINISATEURS



RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
**2024**



Posée sur une acanthe, cette femelle xylocope a la particularité d'être entièrement noire. Elle est recouverte de pollen, ce qui semble l'illuminer. On l'appelle aussi l'abeille charpentière, car le xylocope a une mandibule très puissante, qui lui permet de creuser des galeries dans le bois mort pour y faire son nid.

# SOMMAIRE

ÉDITO	5
LE TEMPS FORT DE 2024	6
2024 EN QUELQUES CHIFFRES	9
<b>1. QUI SOMMES-NOUS ?</b>	<b>10</b>
<b>Une équipe engagée</b>	<b>10</b>
<b>Notre combat</b>	<b>11</b>
<b>Nos modes d'action</b>	<b>12</b>
<b>Nos valeurs</b>	<b>14</b>
POLLINIS EN BREF	15
<b>2. NOS ACTIONS</b>	<b>17</b>
<b>POUR QUE LA TOXICITÉ DES PESTICIDES POUR   LES POLLINISATEURS SOIT RÉELLEMENT ÉVALUÉE</b>	<b>17</b>
<b>POUR FAIRE INTERDIRE LES PESTICIDES   TUEURS D'ABEILLES</b>	<b>20</b>
<b>POUR EMPÊCHER LA DISSÉMINATION   DE BIOTECHNOLOGIES DANGEREUSES POUR   LES POLLINISATEURS ET LA BIODIVERSITÉ</b>	<b>22</b>
<b>POUR PROMOUVOIR UN NOUVEAU MODÈLE AGRICOLE   RESPECTUEUX DU VIVANT</b>	<b>25</b>
<b>POUR PROTÉGER LES POLLINISATEURS</b>	<b>26</b>
<b>POUR DÉFENDRE LES LIBERTÉS D'EXPRESSION ET   D'INFORMATION SUR LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES</b>	<b>28</b>
<b>POUR INFORMER LES CITOYENS ET LES SYMPATHISANTS   DE L'AVANCÉE DES PROJETS MENÉS EN LEUR NOM,   ET POUR FAIRE MIEUX CONNAÎTRE LES ENJEUX QUI   MOTIVENT LES ACTIONS DE POLLINIS</b>	<b>29</b>
LES COMBATS DE POLLINIS DANS LES MÉDIAS	32
NOS PARTENAIRES	36
<b>3. BILAN FINANCIER</b>	<b>39</b>
<b>Compte d'emploi des ressources</b>	<b>39</b>
<b>Compte de résultat</b>	<b>40</b>
<b>Bilan simplifié</b>	<b>41</b>
<b>Indépendance, confidentialité et sécurité</b>	<b>41</b>
BULLETIN DE SOUTIEN	43

Exemple de la diversité florale du Parc national de forêts, où POLLINIS a étudié les insectes butineurs : l'*Ophrys apifera*, connue sous le nom d'orchidée abeille, révèle l'extraordinaire ingéniosité du vivant. Sa fleur imite l'apparence et l'odeur d'une abeille, une stratégie de mimétisme qui vise à tromper les insectes mâles et assure sa pollinisation.



## CHÈRES DONATRICES, CHERS DONATEURS,



Je suis fière de vous présenter le bilan annuel des actions que notre association a mené grâce à votre soutien.

**Cette année encore, nous avons tant accompli ensemble.** Grâce à votre soutien, POLLINIS a mobilisé des centaines de milliers de citoyens et citoyennes en défense des pollinisateurs. Que ce soit pour interdire les pesticides tueurs d'abeilles et obtenir une évaluation réelle de leurs effets sur la biodiversité, ou pour bloquer l'autorisation en France et en Europe des nouveaux OGM et des biotechnologies que les multinationales souhaitent imposer à tous les citoyens et qui pourraient accélérer encore l'extinction des espèces et menacer le Vivant.

C'est **votre engagement** qui permet à POLLINIS de poursuivre son combat contre les lobbys de l'agro-industrie.

Au terme d'un bras de fer judiciaire de plusieurs années face à la Commission européenne, grâce à la mobilisation inédite de plus de 130 000 citoyens en faveur de la transparence et de la responsabilisation de nos représentants politiques, POLLINIS a obtenu des dizaines de documents inédits révélant les arrangements secrets liants les dirigeants européens aux lobbys de l'agrochimie, et leurs efforts communs pour empêcher une évaluation réelle des effets des pesticides sur les abeilles et la biodiversité. Cette formidable mobilisation a abouti à la publication d'une enquête explosive documentant les manœuvres de l'industrie au sein du SCoPAFF, pour bloquer la mise à jour des évaluations scientifiques des effets des pesticides sur les abeilles. Ces révélations inédites sont résumées aux pages 6 et 7 de ce rapport.

En 2024, POLLINIS maintient son action en justice contre le système défaillant de mise sur le marché des pesticides au niveau français et européen. Un an après la décision historique du tribunal administratif de Paris, qui a reconnu pour la première fois les carences de l'État français dans l'évaluation des risques des pesticides, le gouvernement refuse toujours de se conformer au jugement en réduisant drastiquement l'usage des pesticides et en protégeant les eaux souterraines. En 2025, POLLINIS et ses alliés au sein de Justice pour le Vivant comptent bien faire plier l'État et les lobbys mobilisés à ses côtés, devant la Cour administrative d'appel.

Aux côtés de l'arme juridique, POLLINIS peut compter sur ses scientifiques et ses experts pour faire bouger les lignes. En 2024, votre association a sillonné la France pour analyser les sols et comprendre à quel point les pesticides s'accumulent dans notre environnement - y compris dans les réserves naturelles destinées à préserver la biodiversité menacée partout ailleurs. Une nouvelle fois, c'est grâce au soutien des citoyens que cette étude ambitieuse a pu être lancée, avec la collecte d'une centaine d'échantillons de sols et de fleurs dans 14 réserves naturelles du pays.

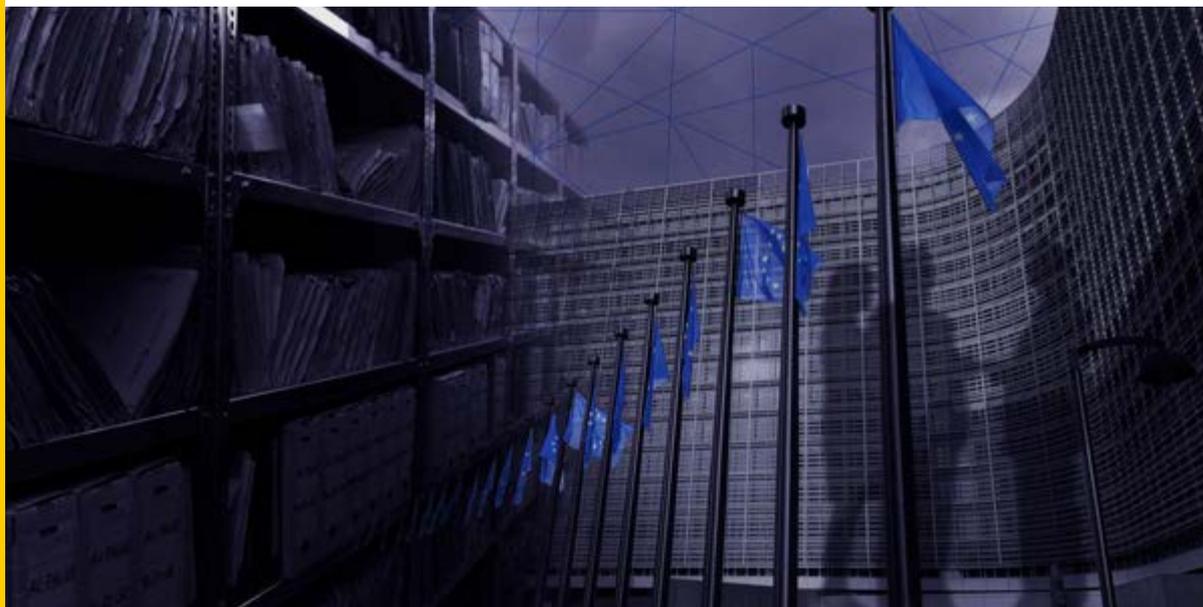
D'année en année, les projets de terrain que nous finançons le montrent : les populations d'abeilles sauvages, de syrphes, de papillons sont menacées et seule une transformation radicale de notre modèle agricole permettra d'enrayer cet effondrement. Dans ce combat, la détermination de POLLINIS ne faiblit pas. Cette force, nous la tirons de votre soutien. Depuis douze ans, c'est votre mobilisation et votre générosité qui garantissent notre indépendance et notre liberté d'action.

**Et tout cela grâce à vous puisque, vous le savez, POLLINIS est strictement indépendante de tout pouvoir ou intérêt économique. Son action repose donc uniquement sur la générosité des citoyens mobilisés à ses côtés.**

**UN GRAND, UN TRÈS GRAND MERCI !**

**Sophie Ventura**  
PRÉSIDENTE DE POLLINIS

## POLLINIS BRAQUE LES PROJECTEURS SUR LE SCOPAFF, UN OPAQUE COMITÉ EUROPÉEN SOUS L'EMPRISE DE L'AGROCHIMIE



Dans une enquête publiée à l'été 2024, POLLINIS a révélé comment le lobby de l'agrochimie a torpillé la proposition de nouveaux protocoles d'évaluation des risques des pesticides sur les pollinisateurs au niveau européen.

En 2013, l'EFSA a proposé une mise à jour des tests de toxicité qui auraient permis d'évaluer réellement les effets des pesticides sur les abeilles à miel, les abeilles solitaires et les bourdons. Dans une enquête publiée en juillet 2024, POLLINIS a révélé la manière dont ces « tests abeilles » ont été bloqués pendant 7 ans par le SCoPAFF, un opaque comité d'experts européens directement sous influence des lobbys de l'agrochimie. Face à ce scandale, l'association continue à se battre pour que les responsables politiques à Bruxelles rendent des comptes aux citoyens, et pour imposer une évaluation réelle et indépendante des pesticides avant leur mise sur le marché.

C'est un long combat qui mobilise les équipes de POLLINIS depuis 7 ans. En juillet 2024, l'association a publié sur son site Internet une enquête en trois volets, révélant comment le lobby de l'agrochimie a torpillé la proposition de nouveaux protocoles permettant d'évaluer les effets potentiels des pesticides sur les abeilles au niveau européen. Ces révélations sont l'aboutissement d'une longue bataille judiciaire menée par POLLINIS contre la Commission européenne, qui a permis d'obtenir au nom des citoyennes et citoyens européens la publication de 78 documents inédits, éclairant le fonctionnement d'un comité d'experts particulièrement opaque appelé SCoPAFF.

Derrière cet acronyme - le Comité permanent des végétaux, des animaux, des denrées alimentaires et de l'alimentation animale - se cachent les représentants des ministères de l'Agriculture des pays membres de l'Union européenne, réunis pour trancher, sans rendre de comptes, les questions agricoles qui fâchent : réautorisation du glyphosate,

autorisations des pesticides tueurs d'abeilles, nouveaux OGM... À partir de 2013, le SCoPAFF a donc été sollicité pour approuver les nouveaux protocoles de tests évaluant les effets des pesticides sur les pollinisateurs, avant qu'ils ne soient autorisés et disséminés sur tout le territoire européen.

Proposés par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), pour répondre aux nombreuses alertes scientifiques révélant l'effondrement des insectes pollinisateurs dû à l'utilisation massive de pesticides de plus en plus toxiques, ces « tests abeilles » représentaient une avancée majeure qui auraient permis d'interdire immédiatement les substances les plus toxiques. Impensable pour les lobbys des firmes agrochimiques. Présentés au SCoPAFF plus de vingt fois en sept ans, ces « tests abeilles » ne verront jamais le jour : l'industrie obtiendra qu'ils soient officiellement jugés « obsolètes » et retravaillés selon ses propres termes, perdant une occasion unique de sauver les abeilles et la biodiversité qui en dépend.

## POLLINIS RÉVÈLE LA MAINMISE DE L'AGROCHIMIE SUR LE SCoPAFF

Après six ans de combat devant les tribunaux, et avec le soutien de plus de 130 000 citoyens signataires d'une tribune demandant à l'Union européenne de rendre des comptes, POLLINIS a obtenu gain de cause. Soutenue dans sa demande par la médiatrice européenne, puis par la Cour de justice de l'UE, l'association a reçu 78 documents qui permettent de comprendre le rôle des lobbys dans les négociations secrètes du SCoPAFF. À l'été 2024, POLLINIS a publié une enquête en trois volets pour détailler ce processus. Intitulée « *Le SCoPAFF et l'agrochimie contre les abeilles : histoire d'un scandale européen* », vous pouvez la retrouver sur notre site Internet.

En analysant les documents reçus, POLLINIS a mis au jour les raisons de l'abandon de ce nouveau protocole de tests : le lobbying des industriels de l'agrochimie. Car, si l'identité des membres du SCoPAFF reste inconnue du grand public, les représentants des intérêts de ces multinationales (Bayer-Monsanto, Syngenta, BASF...) jouissent de leur côté d'un accès direct aux négociations. Dès l'ouverture des discussions du SCoPAFF sur les « tests abeilles », en septembre 2013, l'ECPA (le principal lobby européen de l'agrochimie, aujourd'hui rebaptisé CropLife) a ainsi envoyé un mail à l'ensemble des experts du comité pour exposer ses positions sur ces protocoles.

Par la suite, dans les échanges de mails révélés par POLLINIS, des représentants des États au SCoPAFF reprennent mot pour mot les arguments du lobby pour tenter d'affaiblir les « tests abeilles ». À plusieurs reprises, la Commission européenne a proposé des révisions du protocole, mais celles-ci n'ont jamais été acceptées par tous les membres du SCoPAFF. Pendant près de 7 ans, le comité s'est ainsi opposé de façon systématique à la prise en compte des pollinisateurs dans l'évaluation de la toxicité des pesticides.

## LE COMBAT POUR LA TRANSPARENCE SE POURSUIT

En 2023, l'EFSA a finalement publié une nouvelle proposition de « tests abeilles ». Parmi les indicateurs proposés pour protéger les pollinisateurs, le taux de mortalité provoqué par un pesticide acceptable dans une colonie d'abeilles domestiques est fixé à 10 %. Un recul par rapport au protocole formulé par l'EFSA en 2013, où ce seuil était fixé à 7 %, mais une petite victoire malgré tout, quand on sait que l'agrochimie plaide de son côté pour l'inscription d'un taux de mortalité entre 20 et 30 %. Cette avancée partielle pour la protection des pollinisateurs est en grande partie imputable au contre-lobbying opéré par POLLINIS, qui s'est battue pour visibiliser ces obscures négociations.

Pour entrer en vigueur, cette nouvelle mouture des protocoles de « tests abeilles » doit de nouveau être soumise au SCoPAFF, comme l'avait été celle de 2013. Les réunions du comité ont repris dans ce contexte, toujours avec la même opacité. Mais POLLINIS ne baisse

pas les bras. Votre association continue de se battre pour que l'histoire ne se répète pas et qu'une réelle évaluation de la toxicité des pesticides sur les abeilles entre enfin en vigueur.

En 2025, nous avons obtenu une nouvelle victoire pour la transparence et contre l'emprise des lobbys de l'agrochimie. Le 16 janvier, la Cour de justice de l'UE a donné raison à POLLINIS, en interdisant à la Commission européenne de refuser sans raison valable l'accès du public aux documents listant les positions des États membres sur la régulation des pesticides en Europe. Une décision qui vient couronner sept ans de bataille judiciaire, soutenue par plus de 130 000 citoyens, signataires d'une pétition pour réclamer la fin de l'opacité du SCoPAFF.

## LE COMBAT DE POLLINIS POUR LA TRANSPARENCE DU SCoPAFF

### ► 22 JUILLET 2024

À partir des 78 documents envoyés par la Commission européenne, POLLINIS dévoile son enquête en trois volets.

### ► 14 SEPTEMBRE 2022

POLLINIS obtient une victoire historique. Dans sa décision, la Cour de justice de l'UE annule les refus de la Commission de dévoiler les documents demandés par l'association.

### ► 15 JUIN 2020

Face au refus de transparence inacceptable de la Commission européenne, POLLINIS dépose un recours auprès de la Cour de justice de l'UE. L'audience se déroule deux ans plus tard.

### ► 3 DÉCEMBRE 2019

Dans sa décision, la médiatrice de l'Union européenne donne raison à POLLINIS. Elle confirme « l'intérêt public supérieur » des documents demandés.

### ► 5 DÉCEMBRE 2018

POLLINIS saisit la médiatrice européenne pour dénoncer le refus de la Commission.

### ► 24 SEPTEMBRE 2018

POLLINIS demande à la Commission européenne les documents relatifs à la position des États membres au SCoPAFF, pour comprendre les raisons du blocage des « tests abeilles ». Deux mois plus tard, la Commission refuse.

Indispensables à la reproduction d'environ 75 % des principales espèces cultivées pour notre alimentation, les pollinisateurs améliorent aussi la quantité, la qualité des productions agricoles et la résilience des cultures. Garants de notre sécurité alimentaire, ils sont menacés d'extinction.



## 2024 EN QUELQUES CHIFFRES

### **101 ARTICLES**

de presse reprenant nos combats et nos actions en faveur des pollinisateurs et du vivant

### **19 438 NOUVEAUX ABONNÉS**

sur nos réseaux sociaux, soit 42% de progression

### **1 ENQUÊTE INÉDITE**

qui révèle l'emprise de l'agrochimie sur les décisions européennes relatives aux pesticides

### **1 RECOURS**

lancé contre la prolongation de l'autorisation du boscalid (SDHI) en Europe

### **ENVIRON 2 000 ARBRES PLANTÉS**

grâce à un partenariat avec Des Enfants et Des Arbres.

**5 CHANTIERS** financés par POLLINIS.

### **124 ÉCHANTILLONS**

de sol et de fleurs récoltés pour évaluer la contamination aux pesticides dans

### **14 RÉSERVES NATURELLES**

protégées françaises

### **1 AN**

### **DE VICTOIRE HISTORIQUE CONTRE L'ÉTAT**

(et l'agrochimie) pour l'obliger à sauvegarder la biodiversité et à respecter ses engagements de réduction de l'usage des pesticides en France

POLLINIS a porté au Parlement européen

### **LA VOIX DE 540 000 CITOYENS**

ayant signé la pétition contre la dérégulation des nouveaux OGM

# 1. QUI SOMMES-NOUS ?

## UNE ÉQUIPE ENGAGÉE

**Forte de nouvelles compétences intégrées à ses pôles de campagne et réseaux sociaux en 2024, l'équipe de POLLINIS intensifie son combat. En mobilisant la science et le droit, et grâce à la légitimité que lui confèrent plus d'un million de citoyennes et citoyens engagés à ses côtés, l'association continue de documenter la toxicité réelle des pesticides sur les abeilles et le vivant, et d'interpeller les autorités et les décideurs. POLLINIS a pu renforcer ses actions contre la dérégulation des biotechnologies et continuer à lutter contre les pesticides chimiques ou génétiques dangereux pour les pollinisateurs.**

Pour mener à bien sa mission en faveur des pollinisateurs et de la biodiversité, l'association s'appuie aujourd'hui sur dix-huit employés permanents pleinement engagés dans ses combats et ses actions de protection du vivant. Elle a fait aussi appel à des compétences extérieures pour répondre aux besoins spécifiques auxquels ne peut répondre sa petite équipe : ingénieurs, scientifiques et experts, avocats et juristes, informaticiens, photographes, vidéastes, graphistes...

**Nicolas Laarman**, cofondateur de POLLINIS et actuel délégué général, assure la coordination des actions

de l'association. Il est épaulé dans cette fonction par **Bénédicte Reitzel-Nielsen**, qui assure les rôles de coordinatrice et de directrice administrative et financière de l'association.

**Margaux Beaudier** joue un rôle essentiel en continuant d'apporter tout son soin à la bonne gestion administrative de l'association, aux ressources humaines et aux relations avec les donateurs et sympathisants de POLLINIS.

Le pôle de **Sonia Bojanowska-Cantor** s'est étoffé avec l'arrivée de **Lola Ramsden**. L'équipe met tout son engagement et ses compétences pour faire connaître les combats de l'association au plus grand nombre grâce à une présence renforcée sur les réseaux sociaux.

**Barbara Berardi-Tadié**, docteure en anthropologie sociale et ethnologie, conduit les actions du pôle recherche et plaidoyer. Elle est épaulée par **Petra Roussel** et **Alexandre Barraud**, docteurs en écotoxicologie ainsi que par **Sandrine Denaud**, docteure en biologie moléculaire, tous trois chargés de recherche. **Chiara Pignatelli**, chargée de plaidoyer, complète l'équipe.



**Vanessa Mermet** supervise les campagnes de POLLINIS avec l'aide de **Mathis Buis**, rédacteur de campagnes, ainsi que de **Charlotte Labauge**, chargée de campagnes « *biotechnologies génétiques* », et pilote les actions de mobilisation, épaulée par **Guillaume Holzer**, responsable de l'acquisition. Formée en écologie politique et engagée pour la justice environnementale, **Camila Rolando-Mazzuca** a rejoint l'équipe campagnes pour mobiliser les citoyens afin que la toxicité des pesticides chimiques soit correctement évaluée.

**Cécile Barbière**, directrice de l'information et de la communication, pilote l'équipe éditoriale composée de deux rédacteurs : **Léo Lamotte** et **Clément Helary**, chargés d'informer les sympathisants de POLLINIS et de faire émerger les combats de l'association dans l'espace public.

**Julia Thibord**, ancienne avocate spécialisée en droit de l'environnement, gère le pôle contentieux stratégique, épaulée par **Jade Brossellet**, juriste. Le pôle s'appuie sur le droit pour obtenir des changements dans le système de gestion des pesticides et des biotechnologies génétiques.

**Pia Desoutter**, graphiste, met en images les campagnes de mobilisation de POLLINIS. Elle apporte son regard singulier aux différents médias de l'association et réalise graphiquement la plupart des documents publiés.

Tout au long de l'année, l'association a pu bénéficier de la présence de stagiaires talentueuses et motivées :

**Manon Quet** a apporté un soutien précieux au pôle éditorial ; **Anne Houessin** a épaulée le service communication et information de POLLINIS ; **Manon Guillot** a prêté main forte au pôle réseaux sociaux afin de mobiliser un large public autour des actions et des valeurs de l'association ; **Faustine Sigronde** a mis à disposition de POLLINIS ses solides compétences en droit de l'environnement, apportant son expertise juridique au pôle contentieux.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aux termes de l'article 9 de nos statuts, le conseil d'administration « *est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre toute décision engageant l'association et autoriser tous les actes nécessaires à son fonctionnement. Il arrête le budget et les comptes annuels de l'association. Il contrôle la gestion des membres du bureau qui lui rendent compte de leurs actes* ».

Au 31 décembre 2024, le conseil d'administration était composé de : Sophie Ventura, présidente ; Aurélia Ainscough, secrétaire générale ; Clément Remy, trésorier, ainsi que William Chifflet et Jean-François Saada.

## NOTRE COMBAT

# STOPPER L'EXTINCTION DES POLLINISATEURS

Les pollinisateurs disparaissent à une vitesse vertigineuse. En 2017, une étude a révélé qu'en moins de 30 ans, la biomasse des insectes ailés avait diminué de près de 80 % dans 63 aires naturelles protégées d'Allemagne. Les chercheurs à l'origine de l'étude pensent que ces résultats sont généralisables à l'ensemble des pays européens où l'on trouve une agriculture intensive. D'autres études estiment que ces insectes, maillons indispensables de la biodiversité et des écosystèmes, pourraient disparaître d'ici à un siècle au niveau mondial, faisant peser une menace grave sur les équilibres fondamentaux de la nature et sur notre sécurité alimentaire dont les insectes pollinisateurs sont les garants. Les pratiques de l'agriculture industrielle, fondée sur l'usage intensif des pesticides et la destruction des paysages ruraux, sont les principales responsables de cette hécatombe.

Pour enrayer cet effondrement catastrophique, POLLINIS se bat pour :

### 1. CHANGER D'URGENCE LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES PRATIQUES AGRICOLES À L'ORIGINE DE CETTE HÉCATOMBE

### 2. PROTÉGER LES POLLINISATEURS ET LA BIODIVERSITÉ QUI EN DÉPEND DANS UN ENVIRONNEMENT RESTAURÉ ET SAIN

L'association s'est fixé pour objectifs de :

- faire interdire l'ensemble des pesticides chimiques et génétiques délétères pour les pollinisateurs et le vivant ;
- empêcher la dissémination dans la nature d'organismes issus des biotechnologies génétiques capables de déséquilibrer irréversiblement les écosystèmes ;
- accélérer la transition vers une agriculture respectueuse de l'environnement et de la biodiversité ;
- étudier, faire connaître et protéger la grande variété des pollinisateurs sauvages ;
- restaurer un environnement riche et sain pour les pollinisateurs sauvages ;
- sauver les abeilles à miel locales au sein des milieux naturels dans lesquels elles évoluent depuis des millénaires.

### ► **PROMOUVOIR UNE SCIENCE INDÉPENDANTE**

POLLINIS soutient une science indépendante en réalisant et en finançant des recherches sur l'état des populations d'insectes pollinisateurs, leur diversité et leur adaptation aux bouleversements actuels, mais aussi sur les milieux dont ils dépendent et le niveau réel de contamination de leur environnement. L'association travaille aussi avec des laboratoires académiques de renom pour mener au plus vite les études nécessaires pour connaître les effets réels des pesticides sur les pollinisateurs et le vivant, pour pouvoir agir en justice et forcer l'évolution du cadre réglementaire, et accélérer le changement de modèle agricole.



©Philippe Besnard

En 2024, POLLINIS a lancé une étude inédite pour mesurer la présence de pesticides dans les réserves naturelles françaises. Afin de détecter et de quantifier précisément les résidus d'environ 700 pesticides synthétiques, les scientifiques de l'association prélèvent des échantillons de sol et de végétaux afin d'analyser leur niveau de contamination.



©Antonin Utz

À l'occasion des élections européennes, l'équipe de POLLINIS a tenu un stand pour appeler les citoyens à interpeller les candidats, pour qu'ils s'engagent à réformer, une fois élus, le système d'évaluation des risques des pesticides.

### ► **ALERTER ET SENSIBILISER LES CITOYENS**

Pour faire connaître la variété et l'importance vitale des insectes pollinisateurs, et préciser les actions indispensables à mener aujourd'hui afin d'enrayer leur extinction, POLLINIS déploie beaucoup d'énergie pour informer et sensibiliser le plus grand nombre possible de citoyennes et de citoyens en France et ailleurs en Europe, en vue de les engager et les convaincre de se battre à ses côtés. Elle utilise essentiellement les médias numériques pour cela : e-mails, site internet, et réseaux sociaux. L'association informe et interpelle aussi régulièrement les médias par le biais de communiqués et de conférences de presse dédiés aux journalistes.

### ► **LUTTER DANS L'ARÈNE POLITIQUE ET DEVANT LES TRIBUNAUX**



©Philippe Besnard

Le 25 janvier 2024, POLLINIS a co-organisé un colloque au cours duquel les députés Stéphane Delautrette et Lisa Belluco ont annoncé le dépôt d'une proposition de résolution pour positionner l'Assemblée nationale contre la dérégulation des nouveaux OGM.

Pour défendre les droits de la nature et les intérêts des citoyens face à ceux de l'agrochimie et de l'agro-industrie, POLLINIS agit auprès des responsables politiques et se bat au sein de groupes de travail et des instances consultatives institutionnelles, à Paris et à Bruxelles, pour faire adopter des législations réellement protectrices des pollinisateurs et de leur environnement. Grâce à son expertise, l'association propose des solutions concrètes pour un changement rapide de modèle agricole et l'interdiction des pesticides et autres intrants chimiques de synthèse qui contaminent l'ensemble des milieux en France et en Europe.

Lorsque cela ne suffit pas, POLLINIS saisit la justice pour contraindre les responsables politiques et les institutions nationales et européennes à respecter leurs engagements et appliquer les lois en vigueur en matière de protection de la biodiversité, de transition agricole et de transparence des décisions politiques au sein des institutions. L'association cherche également à accélérer la nécessaire adaptation du Droit aux enjeux cruciaux de l'extinction des espèces et de la contamination des milieux. POLLINIS a ainsi lancé plusieurs actions en justice décisives pour l'avenir du vivant, notamment contre l'État français et la Commission européenne.

## ► MOBILISER LES CITOYENS ET INTERPELLER LES RESPONSABLES POLITIQUES



En février 2024, l'équipe de POLLINIS s'est rendue à Strasbourg pour porter les voix des 540 000 citoyens européens ayant signé la pétition contre la dérégulation des nouveaux OGM.

Pour contraindre les élus et les représentants politiques à mettre en œuvre les actions indispensables pour stopper l'extinction des pollinisateurs et de la biodiversité qui en dépend, POLLINIS mobilise et fédère régulièrement les citoyens autour de ses campagnes et de ses actions politiques. Grâce à des outils d'interpellation directe et le relais de plus d'un million de sympathisants en France et à travers l'Europe qui soutiennent ses combats, l'association maintient

une pression continue sur les décideurs et les institutions. Les pétitions portées systématiquement par plusieurs centaines de milliers de citoyennes et citoyens, et les messages d'interpellation directe de responsables politiques relayés par ses sympathisants, permettent de faire remonter les demandes de la société civile dans l'agenda des responsables politiques, et donnent à POLLINIS la légitimité dont elle a besoin pour influencer les décisions publiques.

## ► PROTÉGER AVEC DES PROJETS DE TERRAIN



Partenaire de l'association Des Enfants et des Arbres, en 2024, POLLINIS a financé cinq chantiers de plantation de haies sur les terrains de fermes bio ou en conversion. L'ONG sensibilise les écoliers participant aux plantations à l'importance et la fragilité des pollinisateurs.

Pour recréer d'urgence un environnement favorable aux abeilles et aux pollinisateurs sauvages, POLLINIS initie, encourage et finance des projets de conservation et de restauration des paysages capables d'inspirer et d'accompagner les changements nécessaires à grande échelle. Pour aider les pollinisateurs sauvages, l'association soutient et finance des chantiers de plantation d'arbres et de haies, indispensables pour offrir le gîte et le couvert aux insectes butineurs, en prenant appui sur des partenaires qui travaillent avec elle au niveau national ou local, et apportent leur expertise technique, scientifique ou juridique.



## NOS VALEURS

### ► LES CITOYENS ET L'INTÉRÊT GÉNÉRAL AU CŒUR DU DÉBAT

Pour POLLINIS, les citoyens sont concernés en premier lieu par la préservation des pollinisateurs et par les crises qui menacent leur environnement et leur système alimentaire. Ce sont eux notamment qui :

- soutiennent financièrement la production agricole, à travers les aides publiques que reçoivent les industriels et les agriculteurs ;
- supportent directement le coût de la dépollution des nappes phréatiques et des réserves d'eau potable ;
- sont les principaux destinataires des produits issus de l'agriculture ;
- vivent au milieu des paysages façonnés par l'agriculture.

C'est enfin au nom des citoyens que les décideurs orientent les financements de la recherche publique et les financements destinés à soutenir le modèle agroalimentaire industriel. En portant leurs revendications auprès des élus et des institutions, POLLINIS replace les citoyens au centre des débats. En retour, chaque citoyen qui soutient son action renforce la légitimité de POLLINIS à intervenir dans l'arène politique : l'association peut ainsi proposer des réformes pragmatiques au nom des citoyens, et intervenir au cœur des processus législatifs à Paris et Bruxelles pour faire prévaloir l'intérêt public et ne pas laisser le champ du politique aux seuls intérêts privés des lobbys, des grandes entreprises et des syndicats professionnels. Lorsque ces acquis législatifs ne sont pas respectés, POLLINIS saisit la justice au nom de ses sympathisants pour obtenir leur application, que ce soit par l'État, les institutions européennes ou toute autre entité.

### ► UNE INDÉPENDANCE ABSOLUE

POLLINIS est l'une des rares associations à n'accepter aucun financement de la part d'entreprises, d'États, d'institutions nationales ou européennes, de partis politiques, de syndicats ou d'organisations professionnelles. POLLINIS dépend donc entièrement des particuliers engagés qui soutiennent et financent ses actions.

Ce sont eux, à 100 %, qui permettent à POLLINIS de mener à bien ses campagnes en faveur des pollinisateurs et d'une agriculture respectueuse de la nature. POLLINIS jouit ainsi d'une liberté totale d'action et d'expression vis-à-vis de tout pouvoir économique ou politique. Ce modèle garantit que l'association représente et défend uniquement les intérêts des citoyens qui la soutiennent.

### ► UNE TRANSPARENCE TOTALE

En 2021, POLLINIS a obtenu le renouvellement pour une durée de 3 ans du label Don en confiance, qui certifie de manière indépendante et rigoureuse la bonne utilisation des dons et la probité des associations. Cette certification de référence en matière de déontologie et de probité dans le monde associatif évalue en continu les projets, les campagnes et les combats de l'association à l'aune du respect de quatre principes cardinaux :

- respect du donateur ;
- transparence ;
- recherche d'efficacité ;
- probité et désintéressement.

Ce renouvellement entérine le travail constant d'amélioration effectué par POLLINIS ainsi que son engagement auprès de ses donateurs.

### **DES CAMPAGNES MILITANTES**

et des newsletters thématiques pour sensibiliser et mobiliser les citoyens pour la protection des pollinisateurs et autres insectes essentiels



### **INDÉPENDANCE ABSOLUE**

vis-à-vis de tous les pouvoirs économiques et politiques



### **CONFORMITÉ ET TRANSPARENCE**

tous les bilans comptables de l'association sont certifiés par un commissaire aux comptes, et disponibles en libre accès sur le site internet de l'association

### **UNE ÉQUIPE ENGAGÉE**

chercheurs et chercheuses, juristes, rédacteurs et rédactrices, chargés de projets et de contre-lobbying à Paris et Bruxelles



### **NOTRE SYMBOLE**

une abeille sauvage, pollinisateur complexe et méconnu, essentiel à l'agriculture et victime directe du système agro-industriel actuel

**REPRÉSENTE ET DÉFEND À**

**100%  
LES INTÉRÊTS  
DE NOS  
SYMPATHISANTS**



### **1 LABEL**

Don en confiance qui garantit transparence, recherche d'efficacité, respect des donateurs, probité et désintéressement

### **ASSOCIATION LOI 1901**

indépendante et à but non lucratif



**+ 1,2 MILLION  
DE CITOYENS  
QUI SOUTIENNENT  
NOS ACTIONS  
À TRAVERS L'EUROPE**

### **12 ANS DE COMBAT**

pour les pollinisateurs et les écosystèmes qui en dépendent



En Europe, 37 % des espèces d'abeilles et 31 % des espèces de papillons de jour voient leur population décliner ; plus d'un tiers des espèces de syrphes se trouvent menacées d'extinction. Cette érosion de la diversité des pollinisateurs n'épargne pas les zones protégées (parcs nationaux, réserves naturelles...), où la biomasse des insectes ailés s'effondre également.

Menacé en France, l'azuré du serpolet (*Phengaris arion*) fait partie des espèces remarquables identifiées dans la Réserve Naturelle Régionale Confluence Garonne-Ariège, qui s'est associée à POLLINIS dans le cadre d'une étude sur la contamination aux pesticides des zones protégées françaises.

# 2. NOS ACTIONS

Le modèle agricole industriel repose sur un ensemble de pratiques délétères pour la biodiversité avec, en son centre, un usage massif de pesticides chimiques dont les effets dramatiques sur l'environnement sont aujourd'hui largement documentés. Les insectes pollinisateurs (abeilles, syrphes, papillons, coléoptères...), indispensables aux rendements et à la qualité des cultures, font partie des premières victimes de ce modèle, et leurs populations s'effondrent à un rythme vertigineux.

En 2024, POLLINIS a poursuivi sa lutte pour faire interdire les pesticides les plus dangereux pour les pollinisateurs et la biodiversité en France, en Europe et dans le monde. Saisissant le droit et la science, l'association a continué son combat pour l'actualisation et l'application de l'évaluation des risques des pesticides qui soient suffisamment protecteurs des pollinisateurs. POLLINIS a également continué d'alerter sur les menaces que les nouveaux produits de l'agrochimie, issus de l'ingénierie génétique, font peser sur l'environnement et l'agriculture.

Pour mieux connaître et protéger les pollinisateurs, POLLINIS a enfin élaboré et soutenu financièrement plusieurs études destinées à recenser les différentes espèces de pollinisateurs dans les aires protégées et étudier la complexité de leurs interactions avec l'environnement, pour mieux connaître et encourager les conditions nécessaires à leur protection.

## POUR QUE LA TOXICITÉ DES PESTICIDES POUR LES POLLINISATEURS SOIT RÉELLEMENT ÉVALUÉE, NOUS AVONS :

### → MAINTENU LA PRESSION SUR L'ÉTAT POUR L'OBLIGER À RÉDUIRE L'USAGE DES PESTICIDES

Le 29 juin 2023, le tribunal administratif de Paris a reconnu pour la première fois l'existence d'un préjudice écologique lié notamment à la contamination généralisée de l'environnement par les pesticides. Il a aussi pointé l'existence de failles dans les procédures d'évaluation des risques et d'autorisation de mise sur le marché des pesticides. Le tribunal a condamné le gouvernement à prendre, avant le 30 juin 2024, toutes les mesures nécessaires pour réduire l'usage des pesticides et protéger les eaux souterraines. Depuis sa condamnation, le gouvernement refuse ouvertement d'exécuter la décision de justice et n'a fait que reculer.

La décision historique du tribunal fait suite au recours déposé en janvier 2022 par POLLINIS, Notre Affaire à Tous, Biodiversité sous nos pieds, l'ASPAS et l'ANPER-TOS, dans le cadre de l'action collective Justice pour le Vivant.

Les associations cherchent à obliger l'État à agir contre l'effondrement de la biodiversité en corrigeant les failles du processus d'évaluation et d'autorisation des pesticides en France et en réduisant drastiquement leur usage. En février 2023, l'agrochimie est intervenue dans le recours, aux côtés du gouvernement par l'intermédiaire de Phyteis, le lobby qui représente les principales entreprises du secteur en France. Lors de l'audience du 1<sup>er</sup> juin 2023, l'avocat de Phyteis - seul représentant de la défense au tribunal - a persisté dans une stratégie du doute quant à l'impact des pesticides sur la biodiversité. De son côté, la rapporteure publique a recommandé aux juges de condamner l'État, répondant favorablement aux demandes des associations.

Bien que le jugement reconnaisse les carences de l'État, il ne le contraint pas à retirer les pesticides les plus dangereux, laissant ainsi l'effondrement des insectes continuer. Quelques semaines après la décision, le 29 août 2023, les associations ont donc interjeté appel pour forcer l'État à réformer le système d'évaluation des pesticides.



## → PUBLIÉ UNE ENQUÊTE DÉVOILANT L'EMPRISE DE L'AGROCHIMIE SUR LES DÉCISIONS EUROPÉENNES RELATIVES AUX PESTICIDES

À l'été 2024, POLLINIS a publié sur son site internet une enquête en trois volets pour dévoiler les coulisses du SCoPAFF, un opaque comité d'experts présidé par la Commission européenne, consulté sur les questions de production alimentaire au sens large, et notamment sur les pesticides. POLLINIS travaille depuis des années pour faire la lumière sur ce comité, et en particulier sur sa décision de bloquer l'émergence de nouveaux protocoles d'évaluation des risques des pesticides sur les pollinisateurs. Sollicités à partir de 2013 pour valider ces « tests abeilles » élaborés par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), les experts du SCoPAFF n'ont eu de cesse de s'y opposer pendant près de dix ans, malgré les compromis proposés par la Commission.

Pour comprendre les raisons de ce blocage, POLLINIS s'est lancé dans un combat judiciaire contre la Commission européenne, avec le soutien de plus de 130 000 citoyens signataires d'une tribune réclamant que la lumière soit faite sur ce scandale. Soutenue dans sa demande par la médiatrice européenne, puis par la Cour de justice de l'UE qui a contraint la Commission à la transparence, POLLINIS a reçu en juin 2023 une série de documents éclairant le blocage des « tests abeilles ». L'étude de ces 78 documents secrets (échanges de mails, notes, comptes rendus de réunions du SCoPAFF) a permis de lever le voile sur le fonctionnement du comité.

Face à ce recours, le gouvernement, refusant d'agir et remettant en cause ses propres objectifs, a également fait appel. Malgré la reconnaissance du préjudice écologique qui continue de réduire la biodiversité, durant les douze mois suivant le jugement, en 2024, le gouvernement n'a entrepris aucune action pour s'y conformer, ni pour remédier à ce préjudice.

En 2025, POLLINIS et ses partenaires attendent la décision de la Cour administrative d'appel de Paris et mettront tout en œuvre pour défendre le Vivant et mobiliser les outils juridiques indispensables à sa protection.

Les cinq associations de Justice pour le Vivant et leurs sympathisants sont réunis à Paris, en amont de l'audience historique pour obliger l'État à agir face à l'effondrement de la biodiversité.

Dans son enquête, intitulée « *Le SCoPAFF et l'agrochimie contre les abeilles : histoire d'un scandale européen* », POLLINIS révèle les contacts réguliers de l'ECPA - principal lobby de l'agrochimie au niveau européen, aujourd'hui rebaptisé CropLife - avec les membres du comité. Dès le début des négociations autour des « tests abeilles », les multinationales de l'agrochimie ont donc été informées de la tenue des débats et ont pu faire circuler leurs arguments auprès des experts du SCoPAFF. Les échanges de mails épluchés par POLLINIS montrent ainsi que plusieurs représentants des États membres de l'UE au SCoPAFF reprennent mot pour mot les arguments du lobby pour demander une révision des « tests abeilles ». Cette opposition systématique a conduit à l'abandon du protocole.

Après cette enquête édifiante sur l'emprise de l'agrochimie, POLLINIS continue son combat pour une réelle évaluation de la toxicité des pesticides sur les pollinisateurs.

En janvier 2025, la Cour de justice de l'Union européenne a de nouveau donné raison à l'association, en interdisant à la Commission de refuser sans raison valable l'accès du public aux documents listant les positions des États membres sur la régulation des pesticides en Europe.



Plus de 130 000 citoyens ont signé la pétition de POLLINIS, pour demander la transparence des comités européens qui décident à huis clos du sort des abeilles, sous l'emprise des lobbys.



Dans le contexte des élections européennes, POLLINIS a lancé une campagne d'interpellation des candidats au Parlement européen, leur demandant de s'engager pour une réforme du système d'évaluation des pesticides.

**→ CONTINUÉ À NOUS BATTRE POUR UNE RÉFORME RADICALE DU SYSTÈME D'ÉVALUATION ET D'AUTORISATION DES PESTICIDES**

En 2024, POLLINIS a poursuivi son combat indispensable pour la mise à jour des protocoles scientifiques d'évaluation et d'autorisation des pesticides en Europe : un système dont les nombreuses failles, reconnues par les chercheurs et par les autorités sanitaires, favorisent la mise sur le marché de produits hautement toxiques pour les abeilles et les pollinisateurs.

À l'occasion des élections européennes, POLLINIS a maintenu les pressions sur les commissaires européens à l'Agriculture et à la Santé - Janusz Wojciechowski et Stella Kyriakides - en leur envoyant un courrier pour leur demander de ne pas céder aux demandes d'assouplissement des règles en vigueur. L'association a lancé une campagne d'interpellation inédite des candidats au Parlement européen, pour leur demander de s'engager en faveur d'une réforme des protocoles d'évaluation des risques des pesticides. L'initiative, soutenue par plus de 49 000 citoyennes et citoyens, a obtenu l'engagement officiel de 41 candidats, parmi lesquels 10 ont été élus au Parlement européen.



# POUR FAIRE INTERDIRE LES PESTICIDES TUEURS D'ABEILLES, NOUS AVONS :

## → ATTAQUÉ EN JUSTICE UN DANGEREUX PESTICIDE SDHI TUEUR D'ABEILLES POUR OBTENIR SON INTERDICTION EN EUROPE



POLLINIS utilise les réseaux sociaux, ici Instagram, pour informer le plus grand nombre de citoyens de l'urgence d'agir.

Le 9 février 2024, POLLINIS a intenté un recours contre la décision de la Commission européenne de prolonger pour la sixième fois consécutive, et pour trois ans, l'autorisation de mise sur le marché du boscalid, l'un des fongicides SDHI (inhibiteur de la succinate déshydrogénase) les plus répandus dans l'Union européenne. En 2023, POLLINIS avait déjà saisi le Tribunal de l'Union européenne contre la précédente prolongation de l'autorisation de

## → ORGANISÉ UNE JOURNÉE D'ACTION ET DE DÉBATS CONTRE L'AGROCHIMIE

Le samedi 25 mai 2024, POLLINIS a dénoncé le rôle majeur des pesticides dans l'effondrement de la biodiversité et rappelé l'importance d'une évaluation réelle des risques de ces substances en Europe, lors de la journée contre l'agrochimie. À l'instar d'autres associations comme Combat Monsanto, Greenpeace et Les Ami-e-s de la Confédération paysanne, et aux côtés de centaines de citoyennes et citoyens, POLLINIS a participé à cet événement pour sensibiliser et interpeller sur l'urgence de mettre fin à l'usage des pesticides et l'impératif d'une agriculture respectueuse du Vivant.

L'association a organisé une table ronde, au cours de laquelle plusieurs experts, comme l'ingénieure de recherches à l'Inserm Paule Bénit, ont pris la parole. Barbara Berardi, directrice du pôle recherche et plaidoyer de POLLINIS, a rappelé que de nombreux effets des pesticides sur les pollinisateurs, notamment leur toxicité sublétales, ne sont toujours pas pris en compte par les tests d'homologation.

En 2024, POLLINIS s'est mobilisée à plusieurs reprises pour une meilleure évaluation de la toxicité des pesticides. En pleine campagne pour les élections européennes,

commercialisation de ce pesticide, décidée en l'absence de toute réévaluation, pourtant obligatoire, de ses effets toxiques sur la biodiversité et la santé humaine.

Si les risques sanitaires et environnementaux de cette classe de pesticides sont connus depuis l'alerte lancée à l'Anses en 2018 par un collectif de chercheurs et de scientifiques de l'Inserm, du CNRS et de l'INRAE, le boscalid est resté massivement utilisé dans les champs de l'agriculture intensive. Bien qu'il figure parmi les pesticides les plus fréquemment détectés dans les ruches, une étude inédite d'avril 2023 a révélé que cette substance diminue significativement la survie des reines pendant la période nuptiale et affaiblit les colonies qu'elles fondent.

BASF, le géant allemand de l'agrochimie qui fabrique la substance, ainsi que CropLife Europe, le lobby représentant les intérêts des géants de l'agrochimie dans l'UE, ont demandé à intervenir aux côtés de la Commission européenne dans le recours porté par POLLINIS. Leur participation souligne l'importance de la démarche menée par l'association qui s'attaque, avec le boscalid, à tout un système de prolongations automatiques des autorisations de mise sur le marché des pesticides.

Le boscalid est loin d'être un cas isolé. POLLINIS a recensé 187 substances actives (dont 125 pesticides de synthèse), sur 441 autorisées dans l'Union européenne, bénéficiant actuellement de prolongations systématiques et répétées – certaines pour des périodes excédant 10 ans.

l'équipe de l'association a souligné le rôle majeur du Parlement européen, en tenant un stand où les citoyens étaient appelés à interpeller les candidats. Objectif : engager les candidats, une fois élus, à réformer le système d'évaluation des risques des pesticides, afin que l'agrochimie ne réalise plus elle-même les tests de toxicité de ses produits. 49 000 personnes ont participé à cette interpellation ; parmi les 41 candidats qui se sont engagés, 10 ont été élus.

Face aux dégâts causés par l'usage des pesticides dans l'agriculture conventionnelle sur l'ensemble de la biodiversité, il est urgent de reprendre des mains des géants de l'agrochimie le système d'autorisation des pesticides pour garantir un environnement sain et respectueux pour le Vivant.



POLLINIS a organisé une table ronde intitulée « Risques des pesticides : Les stratégies de l'ignorance ». Plusieurs intervenants y ont participé, dont Barbara Berardi, directrice de recherche et du plaidoyer de POLLINIS, et Camila Rolando-Mazzuca, chargée de campagnes de l'association.



©Philippe Besnard

L'interdiction des néonicotinoïdes est un combat historique de POLLINIS. En 2020, l'association - accompagnée de plusieurs autres organisations, syndicats et élus - avait déjà manifesté contre une première proposition de loi visant à réintroduire ces pesticides.

## → ALERTÉ CONTRE LE RETOUR DES NÉONICOTINOÏDES TUEURS D'ABEILLES VOULU PAR LA PROPOSITION DE LOI DUPLOMB

À la fin de l'année 2024, POLLINIS s'est mobilisée pour alerter sur les dangereux retours en arrière que provoquerait l'adoption de la proposition de loi Duplomb. Ce texte, déposé au Sénat au mois de novembre 2024, propose notamment la réautorisation de néonicotinoïdes dans les champs français.

Un recul grave, immédiatement dénoncé par POLLINIS, notamment sur les réseaux sociaux. En 2018, l'usage des néonicotinoïdes avait été interdit en France, grâce à la mobilisation historique de plus d'un million de citoyens, rassemblés par POLLINIS et ses alliés. En première ligne sur ce combat depuis près de 10 ans, POLLINIS ne baisse pas les bras et reprend son travail d'interpellation des parlementaires en 2025, pour éviter le vote de ce texte.

### L'INTERDICTION DES NÉONICOTINOÏDES : UN COMBAT HISTORIQUE DE POLLINIS

- ▶ **1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2024**  
Dépôt de la proposition de loi Duplomb au Sénat, visant à réautoriser les néonicotinoïdes. Historiquement mobilisée pour l'interdiction de ces pesticides tueurs d'abeilles, POLLINIS continue le combat.
- ▶ **3 MAI 2023**  
Le Conseil d'État annule les dérogations accordées par le gouvernement aux betteraviers en 2021 et en 2022. Une victoire pour POLLINIS, qui avait déposé le recours avec trois autres organisations.
- ▶ **19 JANVIER 2023**  
La Cour de justice de l'Union européenne déclare illégales les dérogations octroyées en France et en Europe pour prolonger l'usage des néonicotinoïdes.
- ▶ **4 AVRIL 2021**  
POLLINIS et trois autres organisations déposent un recours devant le Conseil d'État, pour faire annuler les arrêtés pris par le gouvernement pour autoriser provisoirement les néonicotinoïdes dans la filière des betteraves sucrières.
- ▶ **1<sup>ER</sup> JUILLET 2016**  
L'interdiction des néonicotinoïdes est votée en France, à compter du 1er septembre 2018. Une victoire historique, rendue possible par la mobilisation d'associations, à l'image de POLLINIS qui a œuvré avec des milliers de sympathisants pour interpellier les élus.

# POUR EMPÊCHER LA DISSÉMINATION DE BIOTECHNOLOGIES DANGEREUSES POUR LES POLLINISATEURS ET LA BIODIVERSITÉ, NOUS AVONS :

## → BATAILLÉ SANS RELÂCHE POUR ALERTE SUR LES RISQUES DE LA DÉRÉGLEMENTATION DES NOUVEAUX OGM EN FRANCE

En 2024, l'association a maintenu une position forte concernant la proposition de règlement européen sur les plantes issues des nouvelles techniques génomiques (NTG), en continuant son travail d'alerte, de mobilisation des citoyens et de plaidoyer auprès des représentants politiques, afin d'exiger une réelle évaluation scientifique et un encadrement législatif strict de tous les nouveaux OGM.

En effet, en juillet 2023, la Commission européenne a proposé de déréguler la majorité des nouveaux OGM, en prévoyant de les exonérer de toute obligation d'évaluation des risques, de traçabilité et d'étiquetage. Cette décision ignore le principe de précaution, menace les pollinisateurs, la biodiversité, le droit à l'information des citoyens et les pratiques agricoles respectueuses de la nature, pourtant cruciales pour enrayer l'effondrement du vivant. Déjà remise en 2023 au cabinet de la Première ministre et à des représentants de la Commission européenne, la pétition initiée par plusieurs associations européennes dont POLLINIS contre le règlement européen atteint désormais les 540 000 signataires.

Grâce à la mobilisation des équipes de POLLINIS, plusieurs élus se sont saisis de la question. Le 25 janvier 2024, l'association a co-organisé un colloque transpartisan sur le sujet à l'Assemblée nationale. À cette occasion, plusieurs membres de l'équipe de POLLINIS sont revenus sur la proposition de règlement de la Commission européenne sur les NTG et ont sensibilisé sur l'enjeu des critères d'équivalence, à la base de la dérégulation des nouveaux OGM. Ce colloque a permis aux députés Stéphane Delautrette (PS) et Lisa Belluco (Les Écologistes) d'annoncer le dépôt d'une proposition de résolution européenne visant à maintenir les plantes issues des NTG dans le cadre de la réglementation actuelle des OGM, qui assure une évaluation des risques, une traçabilité et l'étiquetage des plantes génétiquement modifiées.

POLLINIS a aussi poursuivi ses démarches de plaidoyer politique auprès du gouvernement. L'association a ainsi participé, avec d'autres organisations françaises, à plusieurs rendez-vous avec le cabinet du Premier ministre et du ministre de l'Agriculture. L'objectif : les interpeller sur les risques de la dérégulation des nouveaux OGM et exiger de la France qu'elle s'oppose à la proposition de règlement européen.



À l'Assemblée nationale, l'équipe de POLLINIS - dont Charlotte Labauge, chargée de campagne - a alerté les élus sur les dangers de la proposition de règlement européen sur les nouveaux OGM. Deux députés ont annoncé le dépôt d'une proposition de résolution, pour pousser l'Assemblée à se positionner contre la dérégulation des plantes issues des nouvelles techniques génomiques.



Le 6 février 2024, à la veille du premier vote du règlement sur les nouveaux OGM au Parlement européen, POLLINIS était présente à Strasbourg. Aux côtés de plusieurs organisations, l'association a alerté les eurodéputés sur les dangers de la dérégulation des plantes issues des NTG.

## → EXHORTÉ LES DÉPUTÉS EUROPÉENS À S'OPPOSER À LA DÉRÉGLEMENTATION DES NOUVEAUX OGM

Au niveau européen, l'année 2024 a été décisive pour le règlement sur les nouveaux OGM, avec le vote de la proposition de la Commission européenne au Parlement européen au mois de février. Dans ce contexte, en plus de sa mobilisation auprès des élus et du gouvernement français, POLLINIS a également œuvré à l'échelle européenne. Avant le vote décisif du texte à Strasbourg, l'association a ainsi lancé une campagne d'interpellation, à laquelle près de 44 000 citoyens ont répondu pour demander à leurs eurodéputés de s'opposer au règlement européen.

Le 6 février, à la veille du vote décisif au Parlement européen, POLLINIS était également présente à Strasbourg - aux côtés de plusieurs organisations comme Greenpeace et la Confédération Paysanne - pour alerter les eurodéputés jusqu'au bout. Si le Parlement européen s'est prononcé en faveur du règlement, les élus se sont tout de même positionnés pour un maintien de la traçabilité et de l'étiquetage jusqu'au consommateur des produits issus des NTG. Par rapport au projet de règlement soumis par la Commission, c'est une avancée importante en faveur de la transparence, notamment permise par la mobilisation d'organisations comme POLLINIS.

En parallèle du vote au Parlement européen, POLLINIS s'est mobilisée pour éviter un nouveau vote favorable au règlement par le Conseil de l'Union européenne. Au niveau national, l'association a obtenu plusieurs rendez-vous avec le gouvernement, pour appeler la France à s'opposer au texte. Mais son action s'est aussi déployée au niveau européen. Au mois de décembre, alors que le vote du règlement européen au Conseil de l'UE approchait, POLLINIS et 12 autres organisations de toute l'Europe ont ainsi adressé un courrier au ministre de l'Agriculture polonais, Czesław Siekierski. L'objectif : exiger de

la Pologne, présidente du Conseil de l'UE à partir de janvier 2025, qu'elle refuse la déréglementation des nouveaux OGM.

En 2025, après le vote du règlement par le Conseil de l'Union européenne en mars, le texte est entré en phase de trilogue. Alors que les négociations se poursuivent, POLLINIS reste pleinement engagée pour alerter sur les risques que les plantes issues des NTG pourraient faire peser sur les écosystèmes, les agriculteurs et les consommateurs, et éviter le vote définitif de ce texte européen délétère.





# POUR PROMOUVOIR UN NOUVEAU MODÈLE AGRICOLE RESPECTUEUX DU VIVANT, NOUS AVONS :

## → MOBILISÉ NOS ÉQUIPES SUR LE TERRAIN POUR FAIRE ENTENDRE LA VOIX DU VIVANT

Le 2 mars 2024 à Paris, POLLINIS a participé à deux événements réunissant plusieurs centaines de personnes, pour une agriculture respectueuse de la biodiversité. Aux côtés de centaines de personnes, des scientifiques et différentes organisations, dont Scientifiques en Rébellion, POLLINIS a participé à une mobilisation exceptionnelle, en se réunissant à l'Académie du Climat pour lancer ensemble « l'Appel du Vivant » et accueillir Joseph Garrigue et sa compagne, Françoise Taine, à la fin de leur marche contre les pesticides. Joseph Garrigue, ancien conservateur d'une réserve naturelle dans les Pyrénées-Orientales, et Françoise Taine ont parcouru 900 km à pied jusqu'à Paris. Face à l'effondrement de la biodiversité expliqué par la présence de nombreux pesticides relevés dans plusieurs analyses, ils ont entamé cette marche le 13 janvier 2024.

Le même jour, à Paris, les équipes de POLLINIS ont pris la parole et ont dénoncé les fausses solutions technologiques de l'agrochimie lors d'une manifestation aux côtés de la Confédération Paysanne d'Île-de-France. Le public de « l'Appel du Vivant » et les organisations environnementales se sont réunies place de la République à Paris pour unir leurs voix. Ils ont appelé à un revenu paysan pour protéger l'environnement et à une transition écologique de l'agriculture.



## → SOUTENU L'APPEL DE LORIENT POUR PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE BIOLOGIQUE, PAYSANNE, RESPECTUEUSE DES ÉCOSYSTÈMES ET DES HUMAINS

Face à l'effondrement de la biodiversité et aux risques de santé publique, POLLINIS a signé le 20 octobre 2024 un appel initié par le mouvement citoyen Bio Consom'acteurs, œuvrant pour une agriculture biologique, paysanne, respectueuse des écosystèmes et des humains. Cet appel s'articule autour de 36 demandes politiques, réglementaires, sociales et éducatives. Parmi lesquelles le refus des nouveaux OGM, position défendue par POLLINIS depuis loNTGemps ou encore l'interdiction des pesticides de synthèse délétères pour nos pollinisateurs et la biodiversité qui en dépend.

Dans la continuité de l'appel de Poitiers et de l'appel de la Rochelle, l'appel de Lorient plaide en faveur de la généralisation de l'agriculture biologique. Les membres du collectif exhortent l'État et les collectivités locales à soutenir les paysan·nes engagés dans des pratiques respectueuses des abeilles et de l'environnement. Le modèle agricole dominant rendu dépendant de substances chimiques qui éradiquent l'ensemble de la chaîne alimentaire, des insectes aux oiseaux, empoisonne l'eau potable, l'air et les sols doit cesser. Ces appels demandent à l'Union européenne et la France de cesser de marginaliser l'agriculture biologique et le commerce équitable, via une liste de mesures concrètes. Parmi celles-ci, renforcer l'aide à l'installation en bio, ou encore créer des dispositifs fiscaux neutres pour les finances publiques, type bonus/malus, qui pourraient s'appliquer au niveau des transformateurs (bonus en faveur des entreprises qui achètent et transforment des produits bio et équitables, compensé par un malus fiscal payé par les autres entreprises).



Plusieurs scientifiques et différentes organisations, dont Scientifiques en Rébellion et POLLINIS réunis à l'Académie du Climat pour lancer ensemble « l'Appel du Vivant ». « C'est le tissu vivant de la planète qui s'effondre » déclare Barbara Berardi, directrice de la recherche et du plaidoyer de POLLINIS, au commencement de l'événement.

## → PLANTÉ DES HAIES PARTOUT EN FRANCE GRÂCE À L'ASSOCIATION DES ENFANTS ET DES ARBRES

Alors que 70 % des haies ont déjà disparu des bocages français depuis 1950, et avec elles des ressources florales et des espaces de nidification essentiels pour les insectes pollinisateurs, POLLINIS a décidé de financer des projets de plantation et de sensibiliser les enfants à l'importance de la pollinisation en proposant des maquettes pédagogiques, en cours d'élaboration, à destination des professeurs souhaitant former leurs élèves à la pollinisation et au rôle vital des pollinisateurs.

POLLINIS a donc conclu un partenariat avec l'association Des Enfants et des Arbres, qui invite chaque année des milliers d'écoliers et de collégiens, accompagnés par leurs professeurs, à planter des arbres avec - et chez - des agriculteurs de leur région. L'objectif : qu'ils deviennent ensemble des acteurs de la transition agro-écologique. Lors de l'hiver 2023-2024, POLLINIS a financé cinq projets de plantation de haies, offrant ainsi aux écoliers l'opportunité de s'impliquer concrètement dans ces chantiers.



POLLINIS a déjà financé cinq chantiers de plantation de haies cette saison avec l'association Des Enfants et des Arbres

Répartis dans différentes régions et au sein d'exploitations engagées dans la transition agricole, ces chantiers permettront de sensibiliser des centaines d'enfants à l'importance des abeilles, des syrphes, des papillons et des coléoptères pour les écosystèmes et les cultures, ainsi que de restaurer les paysages agricoles avec une multitude d'arbres et arbustes adaptés à leur territoire et favorisant la biodiversité locale.

À la fin de l'année 2024 POLLINIS s'est engagé à financer 5 projets de plantation supplémentaires et participera à la création de ressources pédagogiques pour continuer à sensibiliser les futures générations à l'importance des pollinisateurs et à l'urgence de restaurer des habitats qui leur soient propices.

## POUR PROTÉGER LES POLLINISATEURS, NOUS AVONS :

### → LANCÉ UNE ÉTUDE POUR ÉVALUER LA CONTAMINATION AUX PESTICIDES DES AIRES NATURELLES PROTÉGÉES EN FRANCE

En 2024, POLLINIS a lancé une étude inédite pour mesurer la présence de pesticides dans les réserves naturelles protégées françaises, véritables refuges pour la biodiversité. Les scientifiques de l'association y prélèvent des échantillons de sol et de végétaux afin d'analyser les niveaux de contamination et en connaître les impacts écologiques, dans le but de concevoir des stratégies de préservation.



La Réserve naturelle régionale Confluence Garonne-Ariège, au sud de Toulouse, s'étend sur 600 hectares. Malgré un passé industriel et agricole, elle abrite aujourd'hui 2 000 espèces animales et végétales. La réserve a participé au projet scientifique de POLLINIS, en prélevant des échantillons de terre et de végétaux à l'été 2024.

Si la pollution aux pesticides des zones protégées en Europe est déjà documentée, la situation en France reste inconnue. Pour combler ce manque, POLLINIS a lancé une étude scientifique sans précédent avec l'université de Turin et des réserves françaises. Ces réserves aux habitats extrêmement variés (forêts, plages, tourbières, prairies, falaises, grottes, rivières...) font office de sanctuaires pour des milliers d'espèces de pollinisateurs, de mammifères, d'oiseaux ou encore de batraciens.

POLLINIS a déjà récolté 124 échantillons, dont 69 de sol et 55 de fleurs, prélevés à la fois à l'intérieur et autour de réserves naturelles. Ces premiers résultats montrent que les concentrations de pesticides retrouvées dans les réserves naturelles atteignent des niveaux similaires ou inférieurs à ceux déjà observés par d'autres études scientifiques. Cependant à l'extérieur des réserves, certaines concentrations étaient plus élevées que celles déjà documentées dans la littérature scientifique. L'association continuera son travail d'échantillonnage afin de quantifier la présence de pesticides, mais aussi d'identifier les substances impliquées, leurs impacts écologiques potentiels. Les conclusions de la première phase d'étude seront bientôt publiées dans un rapport.

Alors que l'usage massif de pesticides décime les populations de pollinisateurs, ces données serviront aux chercheurs de l'université de Turin pour élaborer un modèle du risque d'exposition des abeilles et des pollinisateurs sauvages aux pesticides. Nous espérons que les résultats de cette étude, financée par POLLINIS, seront publiés dans une revue scientifique évaluée par des pairs.

## → RÉALISÉ LE PREMIER RECENSEMENT DES POLLINISATEURS SAUVAGES DANS LE PARC NATIONAL DE LA VANOISE

Pour combler le manque d'études scientifiques consacrées aux pollinisateurs sauvages, POLLINIS a confié à des scientifiques et entomologistes la mission de les étudier. En mai 2024, l'entomologiste et écologue au Centre d'Écologie et d'Hydrologie (CEH) Ben Woodcock, mandaté par POLLINIS, a publié un premier état des lieux des populations de pollinisateurs sauvages dans le Parc national de la Vanoise, en Savoie. Les résultats de l'étude révèlent le rôle des milieux urbains et agricoles, ainsi que l'importance de la diversité des paysages pour la protection des insectes pollinisateurs.

La Vanoise, cet écrin montagneux au cœur des Alpes, représente un parfait terrain d'études pour observer l'interaction entre les pollinisateurs et les plus de 1 700 espèces de plantes – soit un tiers des espèces de végétaux français – qu'il abrite. Partenaire du projet, l'association Arthropologia a récolté les données afin de recenser les groupes de pollinisateurs présents sur quatre types d'habitats : les zones urbanisées jouxtant des aires protégées, les terrains dédiés au pâturage agricole, les espaces semi-naturels où les activités d'élevage restent sporadiques, ainsi que les aires naturelles sauvages à l'intérieur du Parc.

## → CONTINUÉ LE RECENSEMENT DES POLLINISATEURS SAUVAGES DANS LE PARC DE FORÊTS

Sur le modèle de l'étude pilote menée par Ben Woodcock dans le parc national de la Vanoise, POLLINIS soutient aussi les travaux de recensement des pollinisateurs sauvages dans le Parc national de forêts. Pour cette étude, les premiers relevés de terrain ont été réalisés en 2024, par le doctorant de l'Université de Reading (Royaume-Uni) et spécialiste de l'écologie des pollinisateurs George Allen, sous la direction de plusieurs scientifiques dont Ben Woodcock.



Le Parc national de la Vanoise rassemble à lui seul plus de 1 700 espèces de plantes, soit un tiers des espèces de végétaux français. Un terrain idéal pour observer l'interaction avec les pollinisateurs.

Ce premier rapport incite à repenser la conservation de la biodiversité à l'échelle des paysages, plutôt qu'en se concentrant sur des espèces ou habitats isolés. L'hétérogénéité des habitats favorise une plus grande diversité d'espèces, car les abeilles, bien qu'elles soient fixées à un nid donné, sont très mobiles. Les bourdons, par exemple, peuvent voler jusqu'à deux kilomètres autour de leur colonie, et le rayon de déplacement des abeilles solitaires s'étend à plusieurs centaines de mètres autour de leur nid. D'autres groupes de pollinisateurs, comme les diptères ou les papillons, ne dépendent pas d'un point central auquel retourner, et opèrent un compromis entre les ressources disponibles dans un espace donné et le besoin de nouvelles ressources.

Dernier espace à avoir été classé « Parc national » en France, le Parc national de forêts s'étend entre la Haute-Marne et la Côte-d'Or, au nord de Dijon. Il abrite l'une des plus importantes diversité d'arbres de France, avec environ 15 essences par hectare, ainsi que de nombreux pollinisateurs comme le Damier du frêne (*Euphydryas maturna*) considéré comme menacé dans le pays. Dans ce lieu exceptionnel, George Allen étudie la diversité et l'abondance des pollinisateurs, à partir de relevés sur le terrain. À l'issue de ses travaux, le doctorant pourra formuler des recommandations aux gestionnaires du Parc de forêts, afin de mieux protéger les pollinisateurs.

Pour sa première année d'étude, George Allen s'est particulièrement intéressé à l'influence des clairières sur la diversité des pollinisateurs. Il a identifié 18 clairières, dans lesquelles il procède au recensement des insectes. Au mois de juin, POLLINIS a pu le suivre sur le terrain, aux abords du village de Leuglay, au cœur du Parc national. « Le Parc a complètement dépassé mes attentes, tout comme ses pollinisateurs. C'est la plus belle forêt où j'ai jamais été : elle est extrêmement grande, et la biodiversité y est très élevée », a-t-il confié auprès de POLLINIS. De retour au Royaume-Uni après l'été, George Allen s'est ensuite consacré à l'analyse des données récoltées sur le terrain. Il sera de retour dans le Parc national de forêts au printemps 2025.

En juin 2024, POLLINIS a suivi le doctorant et spécialiste de l'écologie des pollinisateurs George Allen. Avec le soutien de l'association, il réalise un recensement des pollinisateurs dans le Parc national de forêts, au nord de Dijon.

# POUR DÉFENDRE LES LIBERTÉS D'EXPRESSION ET D'INFORMATION SUR LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES, NOUS AVONS :

→ POURSUIVI LE COMBAT EN JUSTICE CONTRE LA CELLULE DEMETER JUSQU'AU CONSEIL D'ÉTAT, EN SOUTIEN À L'ASSOCIATION L214



Plus de 200 000 signataires ont signé notre lettre ouverte, pour interpeller le Premier ministre et le ministre de l'Intérieur sur la menace que constitue la cellule Demeter pour la démocratie.

POLLINIS a continué à dénoncer en 2024, aux côtés des associations L214 et Générations Futures, les abus de la cellule de renseignement Demeter, pilotée par la gendarmerie et menaçant la liberté d'expression des organisations qui militent pour un changement de modèle agricole.

En 2022, le tribunal administratif de Paris a demandé l'arrêt des missions de Demeter relatives au « suivi des actions de nature idéologique ». Un an plus tard, lors du jugement en appel, la cour administrative d'appel de Paris a décidé du renvoi du dossier devant le Conseil d'État. Celui-ci a rendu sa décision le 7 novembre dernier : il ne juge pas illégales les missions de « suivi des actions idéologiques » confiées à la cellule Demeter. Une décision qui contredit le jugement rendu en première instance et « traduit un climat toujours plus répressif à l'égard des lanceurs d'alerte », ont dénoncé L214, Générations Futures et POLLINIS.

Lors de l'audience, à laquelle POLLINIS a assisté en soutien à l'association L214, le rapporteur public a recommandé aux juges de maintenir ce système de surveillance, de rapports et de collecte sur le terrain, qui pourrait viser n'importe quelle structure associative de défense de l'environnement. En validant la cellule de gendarmerie Demeter, le Conseil d'État autorise de fait la surveillance renforcée des citoyens et associations écologistes. Une décision qui représente un recul démocratique majeur, qui menace directement les opposants à l'agriculture intensive.

C'est pourquoi, en 2025, POLLINIS continuera à se battre aux côtés de L214 pour les libertés d'expression et d'information, indispensables pour faire connaître les dérives de l'agriculture intensive et participer à l'émergence d'un autre modèle plus respectueux de l'environnement.

→ ALERTÉ SUR LE DANGER QUE REPRÉSENTERAIT L'ARRIVÉE DE L'EXTRÊME DROITE AU POUVOIR EN FRANCE, POUR LA NATURE ET CEUX QUI LA DÉFENDENT

L'année 2024 a été marquée par un événement politique majeur : la dissolution de l'Assemblée nationale et la convocation de nouvelles élections législatives. Si POLLINIS reste une association apolitique, elle a pourtant rejoint les appels d'organisations comme la Ligue des droits de l'Homme à faire front pour éviter l'arrivée de l'extrême droite au pouvoir. Dans un éditorial publié sur le site internet de l'association le 3 juillet 2024, Nicolas Laarman, délégué général de POLLINIS, a expliqué cette prise de position :

*« Quel que soit le sujet, l'extrême droite et de plus en plus de partis « républicains » font le choix de désigner des boucs émissaires à la vindicte publique, au lieu de pointer courageusement les vraies responsabilités. Sur l'agriculture, les élu-es de ces partis n'osent pas reconnaître la responsabilité des multinationales et des lobbys agro-industriels dans l'effondrement de la biodiversité, ou dans la crise profonde qui ébranle notre modèle agricole. Ils et elles préfèrent rendre les écologistes et les quelques mesures obtenues en faveur du vivant, après des décennies de combats, publiquement responsables des difficultés systémiques dont souffrent les agriculteurs. Cette injustice, cette lâcheté, ces dérives préoccupantes, nous entendons les combattre pied à pied. »*

Dans ce contexte électoral, POLLINIS a également œuvré pour informer les citoyens, en analysant les positions des trois principaux blocs politiques (le Nouveau Front Populaire, Ensemble pour la République et le Rassemblement national) sur les sujets qui animent l'association : la réduction drastique des pesticides, le rejet des nouveaux OGM, la transparence et le respect des droits fondamentaux, ainsi que le passage à un modèle agricole vertueux. Un travail qui a conduit à la publication d'un article sur le site de POLLINIS, nourri par de très nombreuses sources permettant aux lecteurs de se forger leur propre opinion.



Le 3 juillet 2024, POLLINIS a publié sur son site internet un éditorial signé de son délégué général Nicolas Laarman, pour expliquer sa prise de position contre l'arrivée de l'extrême droite au pouvoir.

# POUR INFORMER LES CITOYENS ET LES SYMPATHISANTS DE L'AVANCÉE DES PROJETS MENÉS EN LEUR NOM, ET POUR FAIRE MIEUX CONNAÎTRE LES ENJEUX QUI MOTIVENT LES ACTIONS DE POLLINIS, NOUS AVONS :

## → DÉVELOPPÉ NOTRE CAPACITÉ À INFORMER, ALERTER ET MOBILISER LE PLUS GRAND NOMBRE POSSIBLE DE CITOYENS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

En 2024, afin de continuer à faire connaître ses combats, sensibiliser et informer de manière optimale, POLLINIS a pris la décision de quitter le réseau X (anciennement Twitter) au profit de Bluesky, un réseau social décentralisé. La plateforme X ne permettait plus de diffuser les informations scientifiques et objectives indispensables pour mobiliser et alerter les citoyens sur l'effondrement de la biodiversité et les raisons de cet effondrement. Le compte de POLLINIS restera actif afin d'éviter toute usurpation d'identité.

Les membres du pôle réseaux sociaux, véritables relais d'information de nos combats, continuent de diffuser une diversité de contenu, tout en mobilisant d'importants canaux de communication : Facebook, Instagram, LinkedIn, YouTube, et désormais Threads et Bluesky. Sa communauté de sympathisants abonnés réunit près de 69 000 abonnés, soit 42 % de plus qu'en 2023. Les messages et les vidéos partagés sur Instagram ont suscité beaucoup d'intérêt et ont grandement contribué à accroître le nombre d'abonnés. L'équipe propose une riche variété de contenus didactiques, allant de fiches pédagogiques détaillées sur les variétés d'arthropodes à des éclaircissements sur les idées reçues qui peuvent nuire aux pollinisateurs.

En 2025, POLLINIS continuera à développer sa présence en ligne afin de toucher un nombre toujours plus important de citoyennes et de citoyens, de les sensibiliser à l'importance vitale des pollinisateurs, à l'effondrement de la biodiversité et à l'impératif d'intervenir rapidement pour mettre un terme à ce drame silencieux.



Afin de permettre aux sympathisants de POLLINIS de mieux protéger les butineurs, essentiels à la biodiversité, à notre agriculture et à notre souveraineté alimentaire, les équipes des réseaux sociaux ont conçu des fiches pédagogiques. Retrouvez-les avec le hashtag #fichespédagogiquespollinis sur Instagram!



Pour combler le manque de données sur la présence des pesticides hautement toxiques dans les aires naturelles et les environnements protégés, POLLINIS publie pour la première fois une cartographie scientifique et citoyenne sur le niveau de pollution de nos réservoirs de biodiversité. Découvrez la vidéo sur notre compte Instagram!



## → MOBILISÉ MASSIVEMENT LES CITOYENS À TRAVERS NOS CAMPAGNES

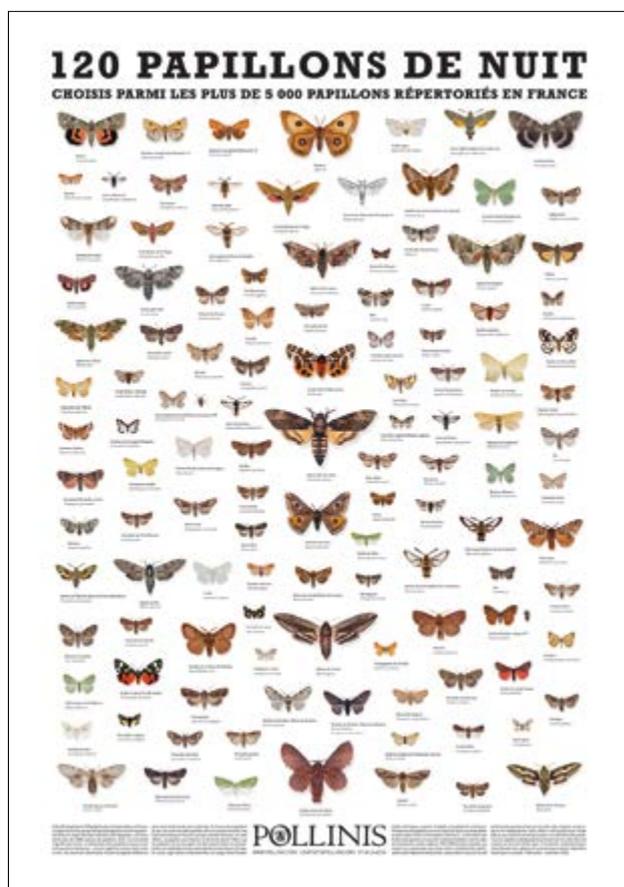
En 2024, afin d'alerter et de mobiliser le plus grand nombre possible de citoyens en soutien à ses actions, POLLINIS a envoyé 16 campagnes de mobilisation, pour sensibiliser et expliquer les enjeux et les objectifs des actions menées par l'association. Pour rendre compte de ces actions menées au nom des citoyens engagés à ses côtés, elle a publié six newsletters et trois bulletins de liaison.

Sur son site internet [pollinis.org](http://pollinis.org), l'association a également mis en ligne 45 articles, aux formats variés : prises de position et actions de l'association, suivis des études et des projets de terrain, interviews de spécialistes capables de bien expliquer les enjeux liés à l'utilisation massive des pesticides et leurs impacts sur les pollinisateurs, propositions politiques et scientifiques... Le site internet est constamment alimenté pour permettre au plus grand nombre de bien comprendre les causes de l'effondrement des pollinisateurs et les solutions aujourd'hui existantes pour stopper leur extinction.

## → SENSIBILISÉ LE PUBLIC À LA DIVERSITÉ DES POLLINISATEURS SAUVAGES À TRAVERS UN PROJET PÉDAGOGIQUE

Abeilles sauvages et domestiques, papillons, syrphes... Des milliers de pollinisateurs œuvrent discrètement dans la nature, véritables garants de notre biodiversité et de notre sécurité alimentaire. Il est important d'informer et de sensibiliser le public à la nécessité de les protéger. Afin de faire découvrir les milliers d'espèces qui composent le petit monde insoupçonné des butineurs, POLLINIS a travaillé avec le photographe danois Peder Størup pour réaliser trois grandes affiches pédagogiques (70 x 100 cm) mettant en lumière 100 espèces d'abeilles sauvages, parmi les 950 environ qui existent en France, et 220 papillons de jour et de nuit, parmi les plus de 5 000 papillons répertoriés en France métropolitaine.

Disponibles sur la boutique en ligne de l'association, POLLINIS a fait le choix de les vendre à un tarif qui couvre uniquement les frais de production, pour qu'un maximum de personnes et d'institutions (écoles, centres de recherches, entreprises, mairies...) puissent se les procurer et les exposer au plus grand nombre.



Moins connus que les abeilles, les syrphes sont pourtant aussi d'importants pollinisateurs. Capables de se déplacer sur de longues distances, elles participent au transfert de pollen entre des populations de plantes isolées. Rien qu'en France, on compte près de 500 espèces de cette famille. Mais à l'échelle européenne, plus d'un tiers sont menacées d'extinction.



# LES ACTIONS ET LES COMBATS DE POLLINIS DANS LES MÉDIAS

En 2024, une centaine d'articles de presse et contenus médiatiques ont relayé les actions ou les prises de position de POLLINIS pour défendre les pollinisateurs et la biodiversité. Chacun de ces articles ou publications est l'occasion pour POLLINIS de rappeler la responsabilité des pratiques agricoles intensives et de l'usage des pesticides dans le déclin alarmant des pollinisateurs ; l'importance d'instaurer au plus vite une évaluation scientifique robuste et efficace des effets des pesticides pour la biodiversité ; le rôle que peuvent jouer les actions en justice lancées contre l'État ou les institutions européennes pour y parvenir ; ou encore les dangers que les nouvelles biotechnologies génétiques représentent pour la biodiversité.



16 janvier 2024

## **Nouveaux OGM : c'est toujours non !**

*Les collectifs qui s'étaient mobilisés contre les organismes génétiquement modifiés s'unissent aujourd'hui contre les nouvelles techniques génomiques, en invoquant la transparence alimentaire.*



1<sup>er</sup> février 2024

## **Un retour « 15 ans en arrière » : la consternation des ONG environnementales après la « pause » du plan Ecophyto**

*Un retour de 15 ans en arrière. C'est ce que dénoncent les associations de protection de l'environnement et les élus écologistes après les nouvelles annonces du gouvernement pour tenter de mettre fin à la mobilisation des agriculteurs. Le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau a indiqué que le gouvernement allait « mettre en pause » le plan Ecophyto, qui fixe les objectifs de baisse de l'utilisation des pesticides.*

7 février 2024

## **Le Parlement européen ouvre, sous conditions, la voie aux nouveaux OGM**

*Les eurodéputés souhaitent que ces nouvelles plantes soient traçables et étiquetées. Les États-membres, eux, ne se sont pas accordés sur un texte commun, repoussant la réforme législative à la prochaine mandature.*

## franceinfo:

1<sup>er</sup> mai 2024

## **« Il n’y a pas de vie dans un gazon de 4 cm » : pourquoi les spécialistes invitent à ne plus tondre la pelouse au mois de mai**

*Pour protéger la biodiversité, les naturalistes incitent à laisser votre tondeuse à l’arrêt, notamment durant le printemps, alors que près de 80 % des insectes ont disparu ces 30 dernières années.*

6 mai 2024

## **Pesticides : le gouvernement défend une stratégie de réduction ambitieuse, décriée par les ONG**

*Le gouvernement s’est défendu lundi de tout recul environnemental dans la nouvelle stratégie de réduction des pesticides Ecophyto 2030, mise en « pause » pendant la crise agricole, et dénoncée par les ONG comme insuffisante pour réduire l’impact de ces produits sur la nature.*

## LA CROIX

7 novembre 2024

## **Agriculture : la cellule de gendarmerie Déméter validée par le Conseil d’État**

*Dans une décision publiée jeudi 7 novembre, le Conseil d’État a rejeté un recours d’associations qui avaient attaqué la légalité de la surveillance des actions dites « de nature idéologique » de la cellule de gendarmerie Déméter.*

# REVUE DE PRESSE 2024

- **Mediapart** (7 novembre 2024)  
*Agriculture : le Conseil d'État valide les activités de la cellule de gendarmerie Déméter*
- **La Croix** (7 novembre 2024)  
*Agriculture : la cellule de gendarmerie Déméter validée par le Conseil d'État*
- **Reporterre** (7 novembre 2024)  
*La cellule Déméter peut continuer à surveiller les écologistes, selon le Conseil d'État*
- **Le Monde** (7 novembre 2024)  
*Cellule Déméter : le Conseil d'Etat valide « le suivi des actions de nature idéologique » des militants écologistes par la gendarmerie*
- **Que Choisir** (9 septembre 2024)  
*Deux maïs nouvelle génération autorisés en Europe*
- **Ouest France** (31 juillet 2024)  
*Pourquoi un nouveau modèle de pesticide, basé sur l'ARN et autorisé aux États-Unis, fait polémique*
- **Science et vie** (29 juillet 2024)  
*Frelon asiatique : voici ce qu'il faut directement faire face à un nid repéré*
- **Agra Europe** (4 juillet 2024)  
*Abeilles : l'avocat général de la CJUE favorable à l'accès aux documents de travail*
- **Actu Environnement** (3 juillet 2024)  
*Justice pour le vivant continuera son action pour obliger l'État à prendre ses responsabilités*
- **Agence Europe** (28 juin 2024)  
*L'avocat général donne raison à Pollinis France sur l'accès à des documents sur les effets des pesticides sur les abeilles*
- **Le Télégramme** (6 juin 2024)  
*Pesticides : ces milliards d'euros que coûte leur utilisation*
- **Ouest France** (28 mai 2024)  
*Un jardin des insectes va protéger la biodiversité à Groix*
- **Nice-Matin** (21 mai 2024)  
*Et si vous arrêtiez de tondre votre pelouse au printemps ? Vous aurez moins de travail et vous aiderez la nature*
- **L'Aisne Nouvelle** (21 mai 2024)  
*Biodiversité : et si on arrêta de tondre la pelouse en mai ?*
- **Le Parisien** (20 mai 2024)  
*Pourquoi tondre sa pelouse au mois de mai est une mauvaise idée*
- **BFM TV** (19 mai 2024)  
*LE TÉMOIN RMC : ALEXANDRE BARRAUD*
- **Socialter** (10 mai 2024)  
*NTG : Les nouveaux OGM sont-ils moins risqués ?*
- **Le Soir (Belgique)** (9 mai 2024)  
*Pourquoi vous ne devriez pas tondre votre pelouse pendant le mois de mai*
- **La France Agricole** (7 mai 2024)  
*La nouvelle stratégie Ecophyto divise*
- **L'Informé** (7 mai 2024)  
*La Commission européenne de plus en plus laxiste face aux pesticides dangereux*
- **Mediapart** (6 mai 2024)  
*Pesticides : le gouvernement défend une stratégie de réduction ambitieuse, décriée par les ONG*
- **Novetic avec AFP** (6 mai 2024)  
*Réduction des pesticides : la France dévoile un nouveau plan Ecophyto, déjà très contesté*
- **RFI** (6 mai 2024)  
*« No Mow May » : pourquoi il ne faut pas tondre sa pelouse au mois de mai*
- **Marie France** (3 mai 2024)  
*Les spécialistes recommandent de ne pas tondre la pelouse de votre jardin en mai 2024*
- **Terre Net** (3 mai 2024)  
*Phytoprotecteurs « Changement de méthode » dans la nouvelle stratégie Ecophyto*
- **Midi Libre** (3 mai 2024)  
*Plan Ecophyto : ce que l'on sait de la nouvelle stratégie de réduction des pesticides présentée ce lundi*
- **Mediapart** (3 mai 2024)  
*Ecophyto : la marche pour réduire de 50 % les pesticides moins haute avec la nouvelle stratégie*
- **France Info** (1<sup>er</sup> mai 2024)  
*« Il n'y a pas de vie dans un gazon de 4 cm » : pourquoi les spécialistes invitent à ne plus tondre la pelouse au mois de mai*
- **La Relève et la Peste** (7 mars 2024)  
*Ils ont marché 900 km en 2 mois pour réclamer l'arrêt des pesticides*
- **AEF info** (29 février 2024)  
*Dans l'affaire « Justice pour le vivant », Phyteis devrait à nouveau soutenir l'État en appel*

- **La France Agricole** (19 février 2024)  
*SDHI : Pollinis s'attaque de nouveau à la prolongation du boscalid*
- **Le Monde** (8 février 2024)  
*Pesticides : la « mise à l'arrêt » du plan Ecophyto contraire à la justice, selon les spécialistes du droit de l'environnement*
- **Actu Environnement** (15 février 2024)  
*L'ONG Pollinis demande à nouveau au Tribunal de l'UE d'interdire le boscalid*
- **Que Choisir** (10 février 2024)  
*Nouveaux OGM Étiquetés, mais pas évalués*
- **Le Monde** (7 février 2024)  
*Le Parlement européen ouvre, sous conditions, la voie aux nouveaux OGM*
- **Reporterre** (7 février 2024)  
*Mobilisation avant le vote sur les nouveaux OGM au Parlement européen*
- **La Dépêche** (5 février 2024)  
*Castelnaud-de-Montmiral. Des enfants de l'école plantent des arbres pour l'avenir*
- **TF1 info** (2 février 2024)  
*Pesticides : le gouvernement peut-il mettre « en pause » une décision de justice ?*
- **Ouest France** (2 février 2024)  
*ENTRETIEN. « C'est criminel » : l'écologiste Marie Toussaint réagit à la suspension du plan Ecophyto*
- **Geo** (2 février 2024)  
*Plan de réduction des pesticides mis en « pause » : un « échec politique, sanitaire et environnemental », fustigent des ONG*
- **La Voix du Nord** (2 février 2024)  
*Pesticides : la France suspend Ecophyto, le plan qui prévoyait pourtant de les réduire pour la santé des agriculteurs*
- **TF1 info** (2 février 2024)  
*Crise agricole : la mise en pause du plan Ecophyto révolte associations et élus écologistes*
- **Ouest France** (2 février 2024)  
*Colère des agriculteurs. La « pause » sur les pesticides consterne les défenseurs de l'environnement*
- **France Info** (2 février 2024)  
*Agriculture: qu'est-ce que le thiaclopride, cet insecticide dont des résidus peuvent être présents dans des fruits et légumes importés*
- **La Tribune** (1<sup>er</sup> février 2024)  
*Écologie : le gouvernement fait marche arrière pour calmer les agriculteurs*
- **France bleu** (1<sup>er</sup> février 2024)  
*Colère des agriculteurs : élus et associations écologistes s'insurgent contre la suspension du plan « Ecophyto »*
- **Le Dauphiné Libéré** (1<sup>er</sup> février 2024)  
*C'est quoi le plan Ecophyto que le gouvernement veut mettre en pause ?*
- **ID L'Info Durable** (1<sup>er</sup> février 2024)  
*La « pause » du plan de réduction des pesticides consterne les ONG environnementales*
- **Le Figaro** (1<sup>er</sup> février 2024)  
*Les ONG environnementales consternées par la « pause » du plan de réduction des pesticides*
- **Les Échos** (1<sup>er</sup> février 2024)  
*Colère des agriculteurs : les mesures d'urgence évaluées à 400 millions d'euros*
- **RFI** (1<sup>er</sup> février 2024)  
*France : les syndicats agricoles majoritaires appellent à suspendre les blocages*
- **France inter** (1<sup>er</sup> février 2024)  
*Un retour « 15 ans en arrière » : la consternation des ONG environnementales après la « pause » du plan Ecophyto*
- **Europe 1** (1<sup>er</sup> février 2024)  
*Crise agricole : la « pause » du plan de réduction des pesticides consterne les ONG environnementales*
- **La France Agricole** (26 janvier 2024)  
*Nouvelles techniques génomiques : la position des eurodéputés ne fait pas l'unanimité*
- **Que Choisir** (26 janvier 2024)  
*OGM Vers la fin de l'étiquetage*
- **Reporterre** (19 janvier 2024)  
*Nouveaux OGM: le projet de dérégulation s'embourbe*
- **Politis** (16 janvier 2024)  
*Nouveaux OGM, c'est toujours non !*

## NOS PARTENAIRES

Pour donner plus de poids et de force à ses combats, POLLINIS noue des partenariats stratégiques, forme des coalitions, et collabore avec des experts, sur le terrain et dans les centres de recherche.

► Pour faire reconnaître la **responsabilité de l'État français dans l'effondrement de la biodiversité**, POLLINIS a lancé une action en justice avec l'association **Notre Affaire à Tous**, créée en 2015 pour œuvrer à l'instauration de la justice climatique par les outils juridiques; l'association **ANPER-TOS** qui lutte contre la dégradation des milieux aquatiques par le contentieux; l'association pour la protection de la vie sauvage **ASPAS** qui a déjà engagé à ce jour plus de 4 000 procédures devant les tribunaux pour faire respecter et évoluer le droit de l'environnement; et l'association **Biodiversité sous nos pieds** qui lutte contre le déclin de la biodiversité des sols.



► Pour lutter contre la **dissémination incontrôlée de nouveaux OGM dans la nature**, sans évaluation de leurs effets sur les pollinisateurs et l'environnement, POLLINIS a rejoint une coalition française et une coalition européenne de plus de 50 organisations, **unies contre la dérégulation de cette nouvelle génération d'OGM**. POLLINIS travaille notamment avec la Confédération paysanne et Via Campesina, syndicat et mouvement pour une agriculture paysanne; avec la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique (FNAB); avec Synabio, le syndicat représentant les acteurs de la filière agro-alimentaire biologique; avec France Nature Environnement, les Amis de la Terre, Greenpeace, et Corporate Europe Observatory, une ONG qui étudie à Bruxelles l'influence des multinationales dans l'élaboration des politiques européennes. **POLLINIS se bat également** aux côtés de Demeter, un label de certification de l'agriculture en biodynamie, et Testbiotech, une organisation qui lutte **pour faire évaluer les risques posés par les nouvelles technologies génétiques**.

► Pour alerter sur les risques liés aux technologies de forçage génétique et mobiliser les citoyens afin d'empêcher leur utilisation, POLLINIS a contribué à lancer la coalition internationale STOP Gene Drive créée en 2020, réunissant 78 organisations à travers le monde.

► Afin de **porter sa voix dans les négociations pour le nouveau cadre mondial pour la biodiversité**, lors de la COP15, POLLINIS a rejoint la CBD Alliance (Convention on Biological Diversity Alliance) qui réunit des organisations internationales comme ETC Group, Friends of the earth, ou l'ENSSER, engagés pour une **évaluation rigoureuse des nouvelles biotechnologies**, et un strict encadrement de leur commercialisation.

► Pour **transformer le modèle agricole européen**, POLLINIS s'est impliquée dans la diffusion de l'Initiative Citoyenne Européenne « *Sauvons les abeilles et les agriculteurs* ». Grâce à la **mobilisation de 140 organisations**, parmi lesquelles des ONG comme PAN Europe, Slow Food ou encore Friends of the Earth Europe, l'initiative a recueilli suffisamment de signatures – plus d'un million – pour être reçue et étudiée par la Commission européenne, qui doit maintenant proposer une réponse adaptée au niveau européen.

► Pour obtenir la **réforme du système d'homologation des pesticides** au niveau européen, POLLINIS est membre de deux organisations parapluie, qui regroupent de nombreuses ONG environnementales, afin de peser plus efficacement sur le processus décisionnel européen : *Buglife*, d'abord, un réseau britannique constitué d'une trentaine d'organisations qui œuvrent ensemble pour la **protection de tous les invertébrés et de leur environnement**. La *Bee Coalition*, ensuite, qui réunit plus de 80 ONG en Europe (dont Greenpeace, Pesticide Action Network, BeeLife...).

► Pour **évaluer la toxicité des pesticides systémiques sur les pollinisateurs et l'environnement**, POLLINIS soutient les recherches de la *Task Force on Systemic Pesticides* (TFSP), un groupe de travail sur les pesticides systémiques regroupant une trentaine de scientifiques travaillant au sein d'universités et de laboratoires publics dans plus de 25 pays à travers le monde.

► Pour **préserver les abeilles à miel locales**, POLLINIS a contribué à créer la FEdCAN, la Fédération européenne des conservatoires de l'abeille noire, regroupant une dizaine de conservatoires œuvrant à la **protection des écotypes locaux d'*Apis mellifera mellifera***. POLLINIS est aussi à l'origine de la coalition *Save Local Bees* [Sauver les abeilles locales], qui compte une cinquantaine d'organisations ayant uni leurs efforts pour demander la **protection de toutes les variétés locales d'abeilles à miel** au sein de l'Union européenne.

► Pour **défendre la liberté d'opinion et le travail des ONG environnementales**, POLLINIS est intervenue – avec **Génération Futures** – en soutien de l'association **L214** dans le cadre de son recours contre la cellule Demeter. Le 4 janvier 2024, l'association a déposé une demande en intervention devant le Conseil d'État qui a été acceptée par les juges et qui lui a permis de présenter des observations en faveur de la dissolution de la cellule Déméter.

Grâce aux citoyens qui soutiennent ses actions, POLLINIS initie, accompagne et finance des projets de terrain visant à restaurer un environnement sain pour les pollinisateurs, et des programmes de recherche menés par les meilleurs experts dans leur domaine.

► POLLINIS a **mandaté plusieurs scientifiques** pour enrichir l'état des **connaissances** sur les **pollinisateurs sauvages** et mieux comprendre quelles actions de sauvegarde devaient être menées en priorité. C'est par exemple le cas de l'écologue Violette Le Féon, dont les travaux ont porté sur l'identification des abeilles sauvages de l'île de Groix. Elle a réussi à en identifier 88 espèces, dont 14 n'avaient jamais été recensées auparavant dans le département. Ces résultats ont permis de mieux faire comprendre la campagne menée pour « *faire de Groix un havre de paix pour les pollinisateurs* ». Et grâce aux relevés de l'association naturaliste Arthropologia, le Professeur Ben Woodcock, entomologiste au Centre britannique d'écologie et d'hydrologie (*UK Center of Ecology and Hydrology*) a dressé un premier état des lieux de l'abondance et de la diversité des pollinisateurs dans le Parc national de la Vanoise. George Allen, doctorant à l'université de Reading, travaille avec lui et grâce au soutien de POLLINIS pour élaborer un état des lieux similaire dans le Parc national de forêts.

► Pour étudier la vie encore trop méconnue des essaims sauvages d'**abeilles à miel vivant dans les milieux naturels**, POLLINIS a confié à l'entomologiste Jeffery Pettis une étude des colonies sauvages d'**abeilles noires de l'île de Groix**, en s'appuyant sur les données récoltées depuis 2009 par l'Association de Sauvegarde de l'Abeille Noire de Groix (ASAN.GX). Une seconde étude est en cours, associant les équipes de POLLINIS et de l'ASAN.GX, à Jeff Pettis et au Professeur Thomas Seeley, de l'université Cornell aux États-Unis, spécialiste reconnu mondialement pour ses travaux sur le comportement des colonies sauvages d'abeilles à miel. L'étude détaille les mécanismes biologiques qui ont permis aux populations particulièrement pures d'abeilles noires de Groix de cohabiter avec l'acarien parasite *Varroa destructor* qui, presque partout ailleurs, décime les colonies quand elles ne sont pas soignées par les apiculteurs. L'article scientifique a été publié en 2024. Le Dr. Pettis s'est également vu confier, avec le Dr. Fabrice Requier, chercheur au sein du laboratoire UMR EGCE de l'Université de Poitiers, l'étude des colonies sauvages d'abeilles à miel présentes dans le Parc national de la Vanoise et le Parc national de forêts.

► Pour **protéger les abeilles locales**, POLLINIS a lancé une étude scientifique destinée à faire cohabiter les abeilles domestiques et le parasite *Varroa destructor* sans traitement acaricide. Cette étude a été lancée en partenariat avec plusieurs conservatoires de l'abeille noire membres de la FedCAN (Fédération européenne des conservatoires de l'abeille noire), parmi lesquels le CETA de Savoie à St-Martin-de-Belleville et dans le Parc national de la Vanoise, le CETA de l'Orne, le conservatoire de l'Île-de-France (CANIF) et celui des Combrailles en Auvergne (CANEC).

► Pour **évaluer l'impact sur les abeilles de la contamination** de l'environnement par les pesticides, POLLINIS travaille avec le laboratoire « *Santé et comportement des abeilles* » de l'Université de Turin.

► Pour **restaurer des habitats et des écosystèmes agricoles favorables aux pollinisateurs**, POLLINIS a conclu un partenariat avec l'association Des Enfants et des Arbres, qui invite chaque année des milliers d'**écoliers et de collégiens**, accompagnés par leurs professeurs, à planter des arbres et des haies avec et chez des agriculteurs de leurs territoires.

POLLINIS est également membre ou partie prenante d'organisations internationales ou de comités consultatifs mis en place pour faire évoluer les politiques publiques sur des enjeux qui la concernent directement. L'association prend ainsi part :

► à l'UICN, Union internationale pour la conservation de la nature, et au comité français de cette institution, qui réunit à travers le monde des organisations de défense de l'environnement, plus de 1 300 membres et un réseau fort de 15 000 experts ;

► à l'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques – l'équivalent du GIEC pour la biodiversité) où POLLINIS a été invitée en tant qu'observatrice ;

► au comité consultatif de l'EFSA, l'autorité européenne de sécurité des aliments qui oriente les décisions politiques liées aux pesticides, auquel POLLINIS apporte son expertise sur l'évaluation des pesticides et les pollinisateurs ;

► aux comités de dialogue biotechnologies et produits phytopharmaceutiques de l'Anses, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, dans lesquels POLLINIS défend l'idée d'une stricte réglementation et d'une évaluation scientifique robuste de leurs effets.



Dans la réserve naturelle régionale Confluence Garonne-Ariège, équipée d'une tarière, la garde prélève plusieurs centaines de grammes de sol afin de documenter la contamination aux pesticides. « Ce sont dans les viNTG premiers centimètres de sols que se trouve la plus grande biodiversité, et c'est ce qui permet aux sols d'être en bonne santé ».

Dans le monde, les pollinisateurs sont indispensables à la reproduction de 75 % des plantes cultivées. Leur intervention influence aussi la qualité nutritionnelle de certaines productions. Plus les grains de pollen déposés sur les pistils des fleurs sont nombreux, plus ces dernières peuvent sélectionner les meilleurs gamètes, et développer des fruits plus gros et riches en nutriments.



# 3. BILAN FINANCIER

## COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

CES TABLEAUX INDIQUENT LA PROVENANCE DES RESSOURCES DE POLLINIS ET COMMENT ELLES SONT UTILISÉES

### RESSOURCES

Dons privés	2 216 951 €
Cotisations	180 €
Autres produits et transfert de charges	16 761 €
Revenus des valeurs mobilières de placement	1 757 €
Contributions d'entreprises	0 €
Subventions publiques	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 235 649 €</b>

### EMPLOIS

Campagnes de mobilisation et contre-lobbying	873 723 €
Études, recherches et projets	529 415 €
Frais de collecte de fonds	306 666 €
Frais de structure et administration	254 648 €
Résultat (excédent)	271 197 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 235 649 €</b>

### NOS RESSOURCES : UNIQUEMENT LES DONS DES PARTICULIERS

L'association s'appuie exclusivement sur la générosité des citoyens engagés à ses côtés pour mener ses missions. Elle n'accepte aucune contribution d'entreprise représentant des intérêts politiques ou économiques qui pourraient interférer avec son action, ni aucune subvention publique. Ce choix garantit **la totale indépendance de POLLINIS** vis-à-vis de tout pouvoir économique ou politique.

#### Ces ressources vont permettre à POLLINIS de :

- multiplier les actions d'alerte et de mobilisation du public sur les risques que font peser les nouvelles techniques génomiques et les pesticides génétiques sur l'environnement, l'agriculture et les consommateurs ;
- financer le travail de recherche indispensable pour exposer les stratégies des lobbys de l'agrochimie qui entendent poursuivre quoi qu'il en coûte la commercialisation de leurs produits chimiques et génétiques ;
- poursuivre ses recours en justice, contre les institutions françaises et européennes pour faire respecter les lois

protégeant les citoyens et leur environnement des pratiques délétères de l'industrie, et engager de nouvelles poursuites contre chaque faille du système d'évaluation des risques des pesticides ;

- renforcer les études scientifiques établissant un état des lieux des pollinisateurs sauvages et les abeilles mellifères vivant à l'état sauvage, pour pouvoir mieux les protéger et développer la recherche sur la contamination généralisée des écosystèmes par les pesticides chimiques et ainsi concevoir des stratégies d'atténuation ciblées ;
- porter la voix des citoyens engagés pour stopper l'extinction des pollinisateurs directement dans les institutions européennes et en renfort des différentes coalitions d'organisations en France et en Europe qui luttent pour en finir avec les pesticides chimiques et génétiques ;
- renforcer ses moyens d'actions scientifiques et juridiques, et ses campagnes d'alerte pour faire connaître et reconnaître ces enjeux cruciaux aux yeux de tous.

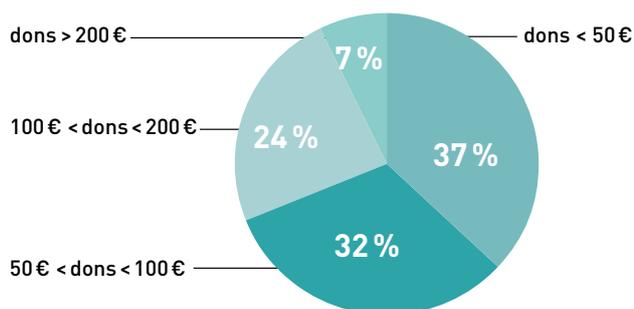
## CHAQUE CONTRIBUTION COMPTE

En 2024, le montant total des dons reçus par l'association a augmenté de près de 15 % par rapport à l'année précédente, grâce à une contribution annuelle moyenne par donateur en forte hausse passant de 75,6 euros en 2023 à 83 euros en 2024.

Par ailleurs, 26 701 citoyens soutiennent aujourd'hui les actions de POLLINIS contre 25 480 en 2023 (+ 4,8%). Cette augmentation du nombre de donateurs ainsi que du don moyen par donateur de 9,8 % a permis de collecter 2 216 951 euros de dons, et s'explique par une intensification des travaux et des campagnes de l'association : actions politiques, recours en justice, études scientifiques, enquêtes...

POLLINIS a également multiplié les actions d'alerte et de sensibilisation via les réseaux sociaux, élargissant son audience auprès des plus jeunes. À noter : 69 % des dons reçus par POLLINIS sont inférieurs à 100 euros. Chaque contribution est donc très importante et fait la différence dans les actions et combats que nous menons ensemble, aussi modeste soit-elle. Depuis les débuts de POLLINIS, c'est notre nombre qui fait notre force.

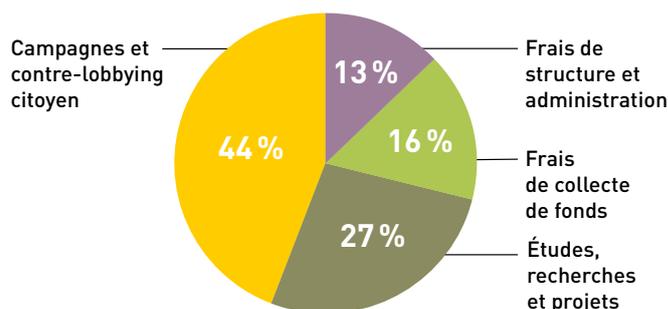
### Répartition des dons cumulés par donateur sur l'année



## LA BONNE UTILISATION DES DONS

Cette année, les frais couverts par l'association ont augmenté de manière pondérée, au rythme de sa croissance. Plus de 70 % des ressources ont été affectées directement aux missions de POLLINIS : enrayer l'extinction en cours des pollinisateurs, reconstruire pour eux un environnement sain et préservé, mobiliser et représenter les citoyens dans ce combat, accélérer la mise en place d'un système agricole sain et durable, mener des études scientifiques et des projets de terrain afin d'évaluer la contamination aux pesticides des aires protégées en France. 16 % des dons sont dédiés à la collecte de fonds, car la capacité de POLLINIS à agir efficacement repose intégralement sur la générosité des citoyens engagés à ses côtés. Les 13 % restants sont affectés à nos principaux postes de dépenses organisationnelles : le conseil juridique, la comptabilité, les équipements, les fournitures... – tous ces postes indispensables pour pouvoir mener nos actions.

### Répartition des emplois



## COMPTE DE RÉSULTAT

<b>Dons privés</b>	2 216 951 €
Cotisations	180 €
Autres produits et transfert de charges	16 761 €
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 233 892 €</b>
Charges d'exploitation	1 964 452 €
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 964 452 €</b>
<b>RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>269 440 €</b>
Produits financiers	1757 €
Produits et charges exceptionnels	0 €
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>271 197 €</b>
<b>ÉXCÉDENT OU PERTE</b>	<b>271 197 €</b>

CE TABLEAU PRÉSENTE L'ENSEMBLE DES CHARGES SUPPORTÉES PAR POLLINIS ET LA SOMME DES DONS ET DES MOYENS FINANCIERS DONT L'ASSOCIATION DISPOSE.

Le compte de résultat fait apparaître un excédent de 271 197 euros (12,2 % des recettes) avec des charges d'exploitation qui s'élèvent à 1 964 452 euros (+ 9,4%). Grâce à une gestion rigoureuse et les efforts soutenus de toute l'équipe, l'association continue donc de pouvoir remplir ses missions, libre de toute subvention publique ou privée, et affectera cet excédent à un fonds de réserve qui permettra de faire face à d'éventuelles difficultés passagères.

# BILAN SIMPLIFIÉ

CE TABLEAU PRÉSENTE UNE PHOTOGRAPHIE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE POLLINIS AU 31 DÉCEMBRE 2024

## BILAN ACTIF

Immobilisations corporelles et incorporelles	15 914 €
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>15 914 €</b>
Créances	4 837 €
Trésorerie	914 023 €
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>918 860 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL ACTIF</b>	<b>934 774 €</b>

## BILAN PASSIF

Report à nouveau	421 986 €
Résultat de l'exercice	271 197 €
<b>FONDS ASSOCIATION</b>	<b>693 183 €</b>
Dettes fournisseurs	90 753 €
Dettes autres	150 838 €
<b>DETTES</b>	<b>241 591 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL PASSIF</b>	<b>934 774 €</b>

## UNE INDÉPENDANCE CERTIFIÉE

POLLINIS a fait certifier tous ses comptes chaque année depuis sa création en 2012 par un commissaire aux comptes assermenté par l'État. Cette année encore, cette certification a été accordée sans réserve par le cabinet Baker Tilly Strego, reconnu pour son expertise et sa rigueur dans le monde associatif. Elle garantit que l'association, conformément à ses engagements, ne reçoit aucune subvention publique, aucun don d'entreprise qui pourrait compromettre son indépendance, et n'est impliquée dans aucune activité lucrative commerciale : POLLINIS ne dépend que des dons des citoyens engagés et solidaires de ses combats.



## CONFIDENTIALITÉ ET SÉCURITÉ : SOUTENIR POLLINIS EN TOUTE CONFIANCE

Les comptes attestent que les ressources de l'association sont assurées à près de 100 % par les dons des citoyens qui soutiennent ses actions. Le petit reliquat est assuré par la vente des affiches et du matériel pédagogique destinés aux écoles et au grand public. Ses affiches sont vendues à un prix permettant uniquement à POLLINIS de couvrir ses frais. L'association n'est engagée dans aucune activité lucrative. Elle a pour principe strict, de ne jamais échanger, diffuser ou revendre les données des citoyens qui s'engagent à ses côtés. Ces données servent uniquement à les tenir informés des actions que l'association mène en leur nom.

Pour gérer l'envoi des très nombreux e-mails envoyés par POLLINIS, et organiser les formulaires sécurisés permettant de signer une pétition ou de soutenir financièrement l'association, POLLINIS fait appel à des prestataires spécialisés. Ces prestataires ne sont évidemment pas propriétaires des données recueillies auprès des sympathisants de l'association, et n'ont en aucun cas le droit de les utiliser ou de les revendre. Ces professionnels spécialisés permettent en revanche à POLLINIS de garantir à ses sympathisants un hébergement sécurisé de ces données,

qui sont automatiquement cryptées et régulièrement sauvegardées, en conformité avec la réglementation de la Commission nationale Informatique et Libertés (CNIL) et le règlement général sur la protection des données (règlement européen RGPD).

POLLINIS est labellisée par le Don en Confiance, organisme de contrôle des associations et fondations faisant appel aux dons : à ce titre, l'association se soumet volontairement et annuellement au contrôle de cet organisme qui lui délivre son label « **Don en Confiance** ». Cette labellisation implique le respect de 4 grands principes : « **Respect du donateur, transparence, recherche d'efficacité, probité et désintéressement** ».



Conformément aux exigences de Don en confiance, POLLINIS édite et publie pour ses donateurs sur son site Internet un document, « *L'Essentiel* », qui donne une vision synthétique de l'association, de ses principales données comptables et de ses réalisations majeures de l'année.

Tous les rapports d'activités, bilans comptables complets et certifiés, rapports spéciaux du commissaire aux comptes, sont également disponibles sur [www.pollinis.org](http://www.pollinis.org), à la rubrique « *Nous connaître* ».

MOT DOUX D'UNE DONATRICE...

*« Je vous suis reconnaissante de toutes vos actions en général et au Parlement européen en particulier. Et aussi à quel point il est salutaire que les citoyens soient informés de la puissance dévastatrice des lobbies sur les personnes qui nous représentent. Bravo à vous pour toutes vos actions, quel courage vous avez contre ces monstres sans foi ni loi, et merci de nous donner espoir. En mutualisant nos voix il est « possible » que nous soyons entendus. Bien cordialement avec ma reconnaissance, »*

*Hélène*

# BULLETIN DE SOUTIEN

**100 % INDÉPENDANCE**  
**100 % CONFIANCE**  
**100 % TRANSPARENCE**

Afin de garantir son absolue liberté de parole, de position, et d'action :

- POLLINIS n'accepte aucun don ou autre contribution de la part d'entreprises ;
- POLLINIS ne reçoit aucune subvention publique.

**LA CAPACITÉ D'ACTION DE POLLINIS REPOSE ENTIÈREMENT SUR LA GÉNÉROSITÉ DES NOMBREUX CITOYENS QUI PARTAGENT SES OBJECTIFS ET SOUTIENNENT SES PROJETS DE CONSERVATION ET SES COMBATS.**

## POUR STOPPER L'EXTINCTION

**DES POLLINISATEURS**, nous devons, d'urgence :

- retirer tous les pesticides tueurs d'abeilles de notre environnement ;
- changer de modèle agricole pour des pratiques sans pesticides et respectueuses des écosystèmes ;

- protéger les pollinisateurs dans leur environnement, en préservant et restaurant des paysages favorables à la biodiversité.

**Un don, même modeste, est un soutien précieux qui nous aidera à lutter contre les lobbys, convaincre les responsables politiques, financer des études scientifiques et mettre en œuvre des projets de conservation des pollinisateurs sur le terrain.**

**POUR GARANTIR À SES DONATEURS LA BONNE UTILISATION DE LEURS DONNS, POLLINIS** publie ce rapport d'activité et tous ses bilans comptables sur son site Internet.

Depuis 2018, POLLINIS est labellisée Don en confiance, ce qui signifie que l'association satisfait aux quatre grands principes : respect du donateur, transparence, probité et désintéressement, recherche d'efficacité.



## OUI, JE SOUTIENS POLLINIS

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal

Ville

## JE FAIS UN DON DE :

20 € soit 7 € après impôts\*    50 € soit 17 € après impôts\*    100 € soit 34 € après impôts\*    AUTRE : \_\_\_\_\_ €

PAR CHÈQUE À L'ORDRE DE POLLINIS

**JE L'ENVOIE PAR COURRIER À :** POLLINIS, 10 RUE SAINT-MARC, 75002 PARIS

## OUI, JE SOUHAITE ÊTRE TENU(E) INFORMÉ(E) DES ACTIONS DE POLLINIS

Adresse mail

\*Les dons versés à POLLINIS ouvrent droit à reçu fiscal vous permettant de déduire de vos impôts 66 % du montant de votre don dans la limite de 20 % de vos revenus imposables en France.

## VOS DONNS SONT DESTINÉS À SOUTENIR L'ENSEMBLE DE NOS ACTIONS POUR STOPPER L'EXTINCTION DES POLLINISATEURS.

Les données enregistrées sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réalisé par l'association POLLINIS, dans le respect du Règlement général (UE) 2016/679 sur la Protection des données.

POLLINIS a pour éthique de ne pas échanger ou commercialiser les coordonnées de ses membres. Vos coordonnées ne seront donc utilisées que dans le but d'enregistrer votre don, vous envoyer votre attestation, et vous tenir informé(e) des actions réalisées par POLLINIS grâce à votre soutien. Si vous souhaitez vous désinscrire de notre liste de diffusion, il vous suffit d'envoyer un e-mail à [contact@pollinis.org](mailto:contact@pollinis.org) en mentionnant «Désinscription» comme objet de votre message.

Vous pouvez à tout moment exercer vos droits d'accès, de modification, de rectification, d'opposition, de limitation ou d'effacement sur simple demande à l'adresse [contact@pollinis.org](mailto:contact@pollinis.org).

Les données vous concernant seront automatiquement effacées de nos serveurs à votre demande, ou en cas d'inactivité de votre part pendant plus de 48 mois.

Si vous estimez que POLLINIS n'a pas correctement protégé vos données, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale informatique et libertés - 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

UNE QUESTION ? BESOIN D'UNE INFORMATION ? 01 40 26 40 34 - [CONTACT@POLLINIS.ORG](mailto:CONTACT@POLLINIS.ORG)

## À PROPOS DE CETTE PUBLICATION

- **Autrices** : Hélène Angot, Rose-Amélie Bécél
- **Travail graphique** : Pia Desoutter
- **Crédits photos** : p.2 P. Boyer ; p.4, 8, 10, 12, 13, 14, 18, 21, 22, 27, 31, 38, 42 P. Besnard ; p.6, 13, 18, 21, 22, 27, 42 POLLINIS ; p.12, 20 A. Utz ; p.16 Pixabay ; p.31 Freddy / Pixabay ; p.42 명도 김 / Pixabay



### POUR EN SAVOIR PLUS

[www.pollinis.org](http://www.pollinis.org) 

### POUR NOUS SUIVRE



### CONTACT

Margaux Beaudier  
[margauxb@pollinis.org](mailto:margauxb@pollinis.org)  
01 40 26 40 34  
10 rue Saint-Marc  
75002 Paris